



Mémoire pour l'obtention du  
**Certificat d'Études Approfondies Vétérinaires en Santé  
Publique Vétérinaire**

**Concevoir et piloter la démarche de mise à jour du  
Document unique d'évaluation des risques professionnels**

Mission réalisée du 11 mars au 21 juin 2019 au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence (04) Sous la responsabilité de M. Pascal Nappey, mon maître de stage et de Mme Hélène Renault et M. Makloulf Rabhi, mes tuteurs de stage

*Aurélie PAYAN*

*Inspectrice-élève de Santé Publique Vétérinaire - Première année*

*2018-2019*

## Résumé

---

La mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) des Alpes-de-Haute-Provence est une démarche associant l'ensemble des agents qui travaillent au sein de la structure incluant le siège au centre administratif Romieu et les trois abattoirs : Digne-les-Bains, Seyne-les-Alpes et Sisteron. Ce document central pour l'administration recense l'ensemble des risques professionnels liés aux missions des agents et promeut des mesures de prévention. Son rôle est de garantir la sécurité des agents et de réduire la survenue des accidents professionnels. La réalisation d'entretiens professionnels auprès des agents de chaque service et des abattoirs a permis de mettre à jour les données et de réfléchir conjointement aux mesures de prévention. Cette mise à jour a été l'occasion d'harmoniser le DUERP des abattoirs avec celui de la DDCSPP et ainsi concevoir un DUERP uniformisé et précis.

Enfin, des pistes d'action et des moyens de communication ont complété cette démarche dans le but de favoriser le transfert d'informations entre les agents et assurer l'appropriation du document.

**Mots-clés** : Risques, prévention, santé, sécurité, communication, information

## **Abstract**

---

All the DDCSP, including slaughterhouses, is working towards an update unique risk assessment document. This document plays a central role in public administration. It describes all operational risk that can occur during tasks and promotes preventive measures. Its role is to prevent future accidents and ensure health workers' safety. Professional interviews are made to update data and collectively reflect upon the prevention. Moreover, it is the opportunity to harmonize risk documents from the slaughterhouses and the DDCSPP and produce a unique document.

Finally, I worked on communication in order to improve dissemination of information. The aim is to ensure greater ownership of the document and actions developed by the DDCSPP.

**Keywords:** Risks, prevention, health, security, information, communication

# Table des matières

---

<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>I</b>
<b>ABSTRACT.....</b>	<b>II</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>VI</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>VII</b>
<b>LISTE DES SIGLES.....</b>	<b>VIII</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>IX</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>X</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CONTEXTE DE LA MISE À JOUR DU DUERP.....</b>	<b>3</b>
I. PRÉSENTATION DE LA DDCSPP DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.....	3
II. LE DUERP : UN OUTIL CLÉ DANS LA GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	4
1. <i>Qu'est-ce qu'un DUERP?</i> .....	4
2. <i>Cadre législatif et réglementaire</i> .....	4
3. <i>L'évaluation des risques</i> .....	5
III. LA PROBLÉMATISATION DE MA MISSION.....	11
1. <i>Les caractéristiques du DUERP de la DDCSPP</i> .....	11
2. <i>La problématique rattachée au DUERP</i> .....	15
<b>LA MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE.....</b>	<b>17</b>
I. LE CALENDRIER DES ACTIONS.....	17
II. LA DOCUMENTATION ISSUE DE LA RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE.....	18
1. <i>Documents concernant le DUERP et sa mise à jour</i> .....	18
2. <i>Recherches bibliographiques sur la communication et l'appropriation d'outils</i> .....	18
III. LA RÉALISATION DES ENTRETIENS.....	18
1. <i>Conception d'un guide d'entretiens (ANNEXE 1)</i> .....	18
2. <i>Réalisation d'entretiens auprès des chefs de service</i> .....	19

3. Entretiens collectifs .....	19
<b>LES RÉSULTATS .....</b>	<b>21</b>
I. LA MISE À JOUR DU DUERP .....	21
1. Les services vétérinaires en abattoir .....	21
2. Les agents du siège administratif.....	23
II. RECOMMANDATIONS.....	25
1. Générales.....	25
2. Concernant les services vétérinaires en abattoir .....	25
3. Concernant le siège administratif.....	26
<b>COMMUNICATION DU DOCUMENT .....</b>	<b>27</b>
I. QU'EST-CE QUE LA COMMUNICATION ?.....	27
II. POURQUOI COMMUNIQUER ?.....	28
III. COMMENT COMMUNIQUER ? .....	28
IV. QUE FAUT-IL COMMUNIQUER? .....	30
<b>MISSIONS ANNEXES.....</b>	<b>32</b>
I. CONTEXTE.....	32
II. GESTION DE LA CRISE D'AUJESZKY .....	32
1. Participation aux prélèvements lors de la suspicion.....	32
2. Cartographie.....	33
3. Information et communication auprès des acteurs.....	34
4. Recherche de débouchés.....	34
III. RETOURS SUR CETTE EXPÉRIENCE .....	34
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>36</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>I</b>
<b>SOMMAIRE DES ANNEXES.....</b>	<b>VI</b>
<b>ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIENS (AGENTS DU SIÈGE ADMINISTRATIF).....</b>	<b>VII</b>
<b>ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIENS (SERVICES VÉTÉRINAIRES EN ABATTOIR).XII</b>	
<b>ANNEXE 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES.....</b>	<b>XVII</b>

**ANNEXE 4 : TABLEAU RÉCAPITULANT LES PRINCIPAUX RISQUES  
BIOLOGIQUES EN ABATTOIR.....XX**

## Liste des tableaux

---

## Liste des figures

---

Figure 1 : Organigramme simplifié de la DDCSPP.....	3
Figure 2 : Les neuf principes généraux de prévention des risques professionnels (article L4121-2 du code du travail).....	5
Figure 3 : Les différentes étapes conduisant à l'élaboration du DUERP .....	6
Figure 4 : Exemple de grille d'évaluation des risques par unité de travail (Corréard, Anaya, Brun, 2011) .....	6
Figure 5 : Les différents acteurs liés au DUERP (Corréard, Anaya, Brun, 2011).....	8
Figure 6 : Extraits du code du travail .....	11
Figure 7 : Extrait du DUERP : échelle et définitions .....	12
Figure 8 : Extrait du DUERP : abattoir de Sisteron.....	13
Figure 9 : Identification du risque (exemple pris pour le risque routier concernant les agents ayant des missions de terrain) .....	14
Figure 10 : Évaluation du risque (exemple pris pour le risque routier concernant les agents ayant des missions de terrain) .....	14
Figure 11: Moyens de prévention (exemple pris pour le risque routier concernant les agents ayant des missions de terrain) .....	15
Figure 12 : Calendrier des actions .....	17
Figure 13 : Extrait du DUERP mis à jour .....	23
Figure 14 : Carte du périmètre d'un rayon de 5 km autour du foyer infecté de la maladie d'Aujeszky .....	33

## Liste des sigles

---

APDI : Arrêté Préfectoral portant Déclaration d'Infection

APMS : Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance

CCRF : Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

EPI : Équipement de Protection Individuelle

GRH : Gestion des Ressources Humaines

IPM : Inspection *Post Mortem*

ISST : Inspecteur de Santé et de Sécurité au Travail

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PACA : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

QGIS : Quantum Geographic Information System

SPAAE : Santé et Protection Animales, Abattoir et Environnement

SSA : Sécurité Sanitaire de l'Alimentation

SWOT (ou AFOM) : Strengths (*Atouts*), Weaknesses (*Faiblesses*), Opportunities (*Opportunités*) et Threats (*Menaces*)

TMS : Troubles Musculo-Squelettiques

## Liste des abréviations

---

Art. : Article

Etc. : Et cætera

## Remerciements

---

En premier lieu, je tiens à remercier l'ensemble des agents de la DDCSPP pour leur accueil, leur disponibilité et leurs conseils. Plus spécialement, je remercie mon maître de stage : Pascal Nappey ainsi que mes deux tuteurs de stage : Hélène Renault et Maklouf Rabhi pour avoir été très présents et à l'écoute lors de mon stage, pour avoir tenu compte de mes propositions et pour m'avoir accordé leur confiance pour la réalisation de cette mission.

Je suis reconnaissante à toutes les personnes que j'ai rencontrées lors des entretiens pour leur disponibilité, leur enthousiasme ainsi que leur partage de connaissances.

J'exprime ma profonde gratitude à Sylvie Mialet, mon tuteur pédagogique, pour ses conseils et pour avoir répondu à l'ensemble de mes questions.

J'exprime ma sympathie aux agents du service SPAAE : Claire Correia, Annette Dachy, Sabine Meissonnier, Frédéric Poignet-Testu et Sylvie Roux, pour les discussions enrichissantes et les inspections proposées. Leur esprit d'équipe, leur bonne humeur et les multiples cafés offerts m'ont permis de me sentir intégrée à leur service.

Enfin, je tiens à remercier les agents du service en charge de l'hygiène alimentaire et de la protection des consommateurs pour avoir échangé avec moi lors de nombreuses occasions.

## Introduction

---

Les risques professionnels font parties intégrantes du quotidien des hommes dans le monde du travail. Leur évolution en termes de gravité, de fréquence et d'importance s'est faite conjointement au développement de nouvelles technologies et à l'instauration de nouvelles réglementations. Ils sont susceptibles d'engendrer de nombreux accidents ayant des répercussions médicales, sociales et financières. Par conséquent, ils doivent être appréhendés et identifiés.

Ainsi, l'analyse de ces risques apparaît déterminante pour le maintien d'un fonctionnement cohérent et d'une organisation indispensable à la production.

Dans ce cadre-là, le travail doit être pensé comme un facteur de santé et de performance. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le travail comme « *la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement* ».

La santé et la sécurité au travail sont le reflet de nombreux enjeux. Tout d'abord, ils représentent un enjeu sanitaire puisque le travail est un facteur déterminant de la santé publique. Ensuite, ils ont des répercussions économiques sous la forme de coûts directs (par exemple les cotisations que doit payer l'entreprise lors d'accidents du travail) ou de coûts indirects (liés à une diminution de la production ou à un climat social tendu). Puis, leurs actions sur l'environnement et la défiance des agents face aux risques professionnels soulignent la présence d'un véritable enjeu social. Ce dernier se distingue de l'enjeu humain dont l'objectif est l'anticipation des risques afin de réduire progressivement l'occurrence d'accidents de travail et la survenue de maladies professionnelles.

Enfin, les deux derniers enjeux sont techniques et juridiques. Ils concernent respectivement l'optimisation des outils et la mise en accord avec la réglementation.

Différents plans de santé au travail ont été élaborés afin de mettre en place des mesures de prévention destinées à réduire l'apparition des risques ainsi que de diminuer les conséquences en cas de survenue.

Cette thématique englobe une grande variété d'acteurs internes et externes à la structure. Elle induit la formation d'une équipe pluridisciplinaire dans le domaine médical, technique et organisationnel.

Ma mission s'insère dans cet environnement-là. Elle a consisté initialement à concevoir et piloter la démarche de mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Cependant, au fur et à mesure de l'avancée de mon travail, le sujet s'est élargi en y englobant tout une partie relative à l'appropriation du document et à sa diffusion. L'objectif est de comprendre comment les acteurs de la structure intègrent ce document au cours de leurs missions professionnelles quotidiennes. Cette compréhension est essentielle avant toute mise à jour du document. Il est nécessaire de connaître le rôle du document au sein de la structure, et ce, par la vision des agents. Par ailleurs, un moyen d'améliorer la diffusion du document et son appropriation passe en même temps par cette mise à jour, les deux étant intrinsèquement liés. Ainsi la réalisation d'entretiens individuels ou collectifs, une étape importante de mon stage, poursuit un double objectif : celui de récolter des informations quant aux risques professionnels et celui d'inclure les agents en tant qu'acteurs actifs du document.

A la suite des résultats fournis, des recommandations relatives à la communication de ce document unique seront proposées afin de faciliter cette mise à jour annuelle et de sensibiliser toutes les personnes aux risques professionnels.

Enfin la dernière partie sera consacrée à la gestion de la crise d'Aujezski, qui a tenu une place importante au sein de mon stage.

# Contexte de la mise à jour du DUERP

## I. Présentation de la DDCSPP des Alpes-de-Haute-Provence

La DDCSPP des Alpes-de-Haute-Provence est située à Digne-les-Bains. Elle est constituée de cinq services qui sont (Figure 1) :

- le service Santé et Protection Animales, Abattoir et Environnement (SPA AE) ;
- le service Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, Concurrence Consommation et Répression des Fraudes (SSACCRF) ;
- le service des politiques sociales ;
- le service de la Jeunesse, Sports, et Vie Associative ;
- le Secrétariat Général.

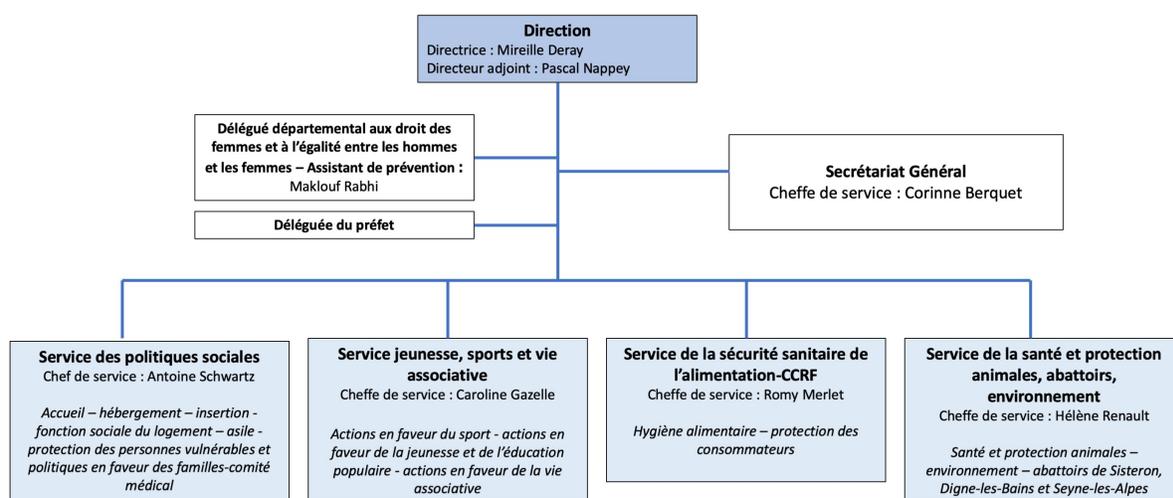


Figure 1 : Organigramme simplifié de la DDCSPP

La DDCSPP comprend le siège au centre administratif Romieu et trois abattoirs qui sont l'abattoir de Sisteron, l'abattoir de Digne-les-Bains et l'abattoir de Seyne-les-Alpes. Les deux derniers sont multi-espèces (bovins, ovins et suidés) tandis que l'abattoir de Sisteron est mono-espèce, il est spécialisé dans l'abattage d'ovins.

## **II. Le DUERP : un outil clé dans la gestion des risques professionnels**

### *1. Qu'est-ce qu'un DUERP?*

Le DUERP est un document clé de prévention des risques. Il s'agit d'un véritable outil de progrès visant, d'une part, à réduire les risques professionnels et par conséquent la survenue d'accidents et de maladies professionnelles et, d'autre part, à assurer la mise en place d'actions préventives. Il doit contribuer à l'élaboration d'un programme d'actions destiné à la prévention des risques professionnels. Il regroupe en un seul support de nombreuses données dont les résultats des différentes analyses de risque menées les années antérieures. Ce document doit répondre à trois exigences que sont la cohérence, la lisibilité et la traçabilité.

### *2. Cadre législatif et réglementaire*

L'évaluation des risques est une obligation, inscrite par la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991, par transposition de la directive n° 89/391/CEE du 12 juin 1989. Cette directive définit les principes de la protection des salariés et affirme l'importance de l'évaluation des risques professionnels qu'elle place au sommet de la hiérarchie des principes de prévention. Au sein d'une administration, le chef de service doit identifier l'ensemble des risques présents, les évaluer en termes d'impact sur la santé ainsi que la sécurité des agents et enfin constituer des mesures de prévention.

D'ailleurs, le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 précise que l'évaluation des risques doit figurer dans un document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce dernier doit être mis à jour annuellement et lors de toute modification des conditions d'hygiène, de sécurité ou des conditions de travail et lors de tout recueil d'informations liées à l'évaluation. Suite à cette mise à jour, un plan d'actions de mesures préventives est élaboré.

D'autre part, les articles L 4121-1 à L 4121-5 du code du travail exigent que l'employeur assure la santé physique et mentale des salariés. L'obligation de santé et sécurité au travail qui pèse sur l'employeur est une obligation de résultat. Au titre d'une obligation de sécurité qui lui incombe, l'employeur doit prendre des mesures de prévention afin d'empêcher la survenue d'accidents. Toute absence de mesure constitue un manquement à son obligation et peut engendrer un versement des dommages et intérêts. Dans un arrêt du 8 mai 2014, la Cour de Cassation précise

qu'en matière d'obligation de sécurité de résultat, la charge de la preuve pèse sur l'employeur. En effet, par exemple, lors de la survenue d'un accident routier, l'employeur doit démontrer que l'origine de cet accident était étrangère à tout manquement à son obligation de sécurité.

Plus précisément, l'article L 4121-2 du code du travail prévoit une évolution des risques auxquels sont exposés les agents. Les mesures décrites sont rattachées à la prévention des risques professionnels et de la pénibilité du travail, à la formation et à l'organisation. Cet article définit neuf principes généraux de prévention des risques professionnels qui sont (Figure 2) :

1. Évaluer les risques
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme (la conception des postes, le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production)
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
7. Planifier la prévention (en y intégrant la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants)
8. Prendre des mesures de précaution collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Figure 2 : Les neuf principes généraux de prévention des risques professionnels (article L4121-2 du code du travail)

### *3. L'évaluation des risques*

L'évaluation des risques est une action collective qui se veut progressive ainsi que participative. Elle amène à une concertation des différents agents de la structure. Bien qu'elle soit menée par la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, elle implique également l'ensemble des agents. Elle comprend deux étapes essentielles (Figure 3) qui sont :

- l'identification des risques au cours de laquelle tous les risques présents sont décrits selon la situation de travail. Pour pouvoir mener une identification complète, il convient d'observer l'environnement, d'analyser l'ensemble des tâches accomplies, de noter les situations dangereuses susceptibles de se produire ainsi que les dommages corporels ou matériels ayant eu lieu.
- l'évaluation des risques quant à elle associe un indice de risque au risque concerné (Figure 4). Cet indice est calculé en fonction de la gravité du danger et de sa probabilité d'apparition.

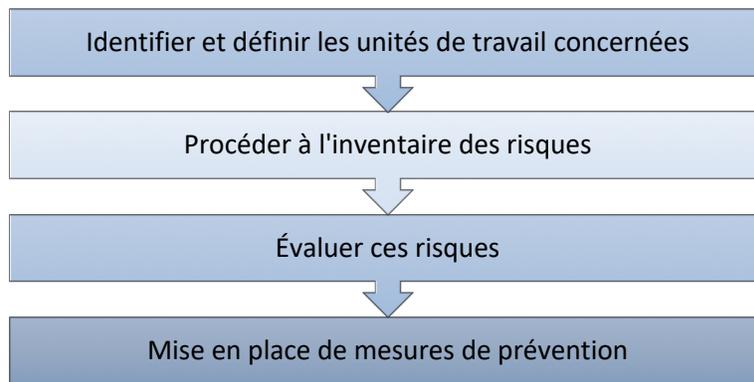


Figure 3 : Les différentes étapes conduisant à l'élaboration du DUERP

**Exemple de grille d'évaluation des risques par unité de travail**

Unité de travail :  
 Date :  
 Rédacteurs :  
 Nombre de salariés :

Situations dangereuses	Risques	Dommages éventuels	Risques		Niveau de priorité	Mesures de prévention	
			Gravité	Probabilité		Existantes	À proposer
Circulation sur un sol encombré	Chute de plain-pied	Contusion, fracture, luxation	Moyen	Forte	1	Non	Définir des zones de circulation et des zones de stockage

Figure 4 : Exemple de grille d'évaluation des risques par unité de travail (Corréard, Anaya, Brun, 2011)

Par la suite, les risques sont classés et associés à des mesures correctives prioritaires. Par exemple, un risque très probable aux conséquences très graves, sera classé de niveau A et déclenchera la mise en place d'actions correctives urgentes et prioritaires.

### **1.1. Définition des risques professionnels**

Un risque professionnel peut être défini comme toute activité humaine qui présente des dangers interférant sur la santé. Ils sont à l'origine de nuisances (bruit, luminosité) ou de produits (substances toxiques) qui impactent l'homme ainsi que l'environnement dans lequel il se situe. Ces nuisances génèrent des risques pour l'homme. Le bruit, par exemple, est une nuisance qui peut causer un risque de surdit  chez l'homme.

Il est possible de d finir le risque comme la possibilit  d'un  v nement d'engendrer des dommages graves tels que la survenue d'accidents. L' v nement n'est pas certain, il est probable. En fonction de cette probabilit , le niveau de risque varie.

S'agissant d'une atteinte   la sant  des hommes, des mesures de pr vention et de correction doivent  tre prises afin de limiter voire supprimer leur action.

De nouveaux risques sont apparus depuis certaines ann es et leur occurrence est en expansion. C'est le cas des risques psychosociaux qui sont le plus souvent d finis   partir des cons quences qu'ils occasionnent, *« ce qui fait qu'un risque pour la sant  au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine : les risques psychosociaux seront d finis comme les risques pour la sant  mentale, physique et sociale, engendr s par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental »* (Gollac & Bodier, 2011). Cette d finition insiste sur la relation entre les facteurs organisationnels, les facteurs relationnels et les conditions d'emploi avec les effets probables occasionn s sur la sant .

Il est   noter la place pr pond rante de la dimension subjective. Ces risques s'articulent entre le psychisme des personnes concern es et une organisation sp cifique (organisation du travail, conditions d'emploi).

Les risques professionnels sont très étudiés avec notamment une réglementation et une législation conséquente dans l'objectif de garantir la sécurité des agents. Des exemples précis de risques seront décrits lors de la présentation du DUERP de la structure.

## 1.2. Les acteurs concernés

De nombreux acteurs sont liés au DUERP (Figure 5) :

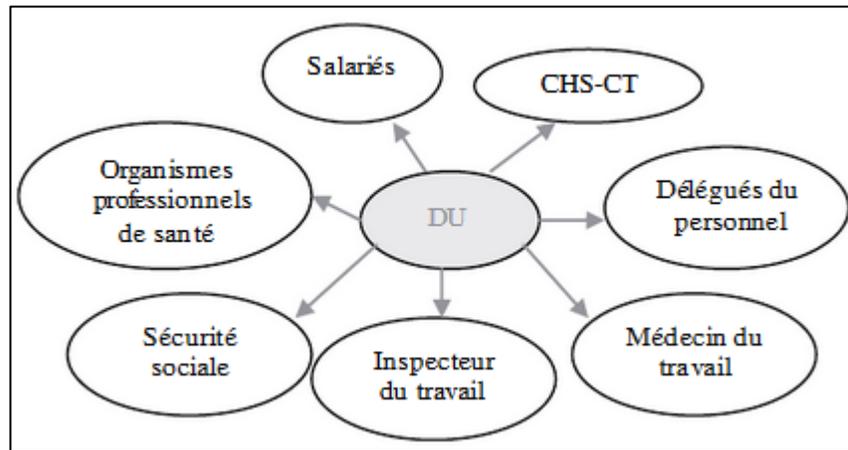


Figure 5 : Les différents acteurs liés au DUERP (Corréard, Anaya, Brun, 2011)

→ **Le personnel** : ce sont les acteurs situés en première ligne. Ils sont directement affectés par les risques. Ils agissent sur la prévention afin d'améliorer de manière générale les conditions de travail.

→ **Les représentants du personnel** : ils ont un rôle majeur d'alerte et participent à l'élaboration de solutions.

→ **La hiérarchie** : le chef de service est défini comme le responsable de la politique de prévention des risques. La hiérarchie doit être fortement impliquée au cours de l'ensemble du processus.

→ **Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**: le comité est un pilote de la prévention en matière des risques professionnels. Il participe aux politiques de prévention mises en œuvre. Il s'agit principalement d'un lieu de débat de l'ensemble des actions. Initialement Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS), a été créé suite au décret 47-1430 du 1er août 1947, il devient CHSCT suite à la loi 82-1097 du 23 décembre 1982.

J'ai pris part au CHSCT de la structure le 29 mai 2019 afin de présenter les changements apportés au DUERP.

→ **Les Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST)** : ils assurent un rôle de conseil et d'appui sur les thématiques relatives à santé et à la sécurité au travail. Ils peuvent être définis comme des personnes ressources accompagnant les acteurs dans la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Au cours de ma mission, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'ISST qui m'a apporté de nombreux conseils quant à l'organisation du DUERP.

→ **Les Assistants de Service Social (ASS)** : ils participent à la prévention des risques professionnels en apportant des observations sociales, en proposant des actions de prévention et en prenant en charge des situations à risque.

→ **Les médecins de prévention** : ils assurent la surveillance médicale obligatoire et évaluent les conditions de travail dans le but d'assurer la protection des agents.

→ **Les assistants de prévention et les conseillers de prévention** : ils assistent les chefs de service dans la mise en place des règles d'hygiène et de sécurité. Ils analysent les risques, définissent les causes des accidents et participent aux enquêtes du CHSCT.

→ **Les Ingénieurs et Inspecteurs Généraux chargés de l'Appui aux Personnes et aux Structures (IGAPS)** : ils assurent un suivi personnalisé des carrières professionnelles et ils apportent un appui en termes de management ainsi que de ressources humaines. Ils fournissent un avis sur le plan d'action avant son intégration au DUERP.

### 1.3. La prévention

La prévention est une étape fondamentale dans la gestion des risques. Elle peut être classée en trois catégories qui sont :

- la **prévention primaire** dont l'objectif est d'identifier les sources de risque selon l'organisation du travail, la Gestion des Ressources Humaines (GRH), le management et la conduite du changement.

L'organisation du travail concerne le travail en général, de son contenu à sa cohérence organisationnelle. Ensuite, la GRH englobe la politique des ressources humaines à court et long-terme (développement des compétences, recrutement) et la gestion à court-terme des ressources humaines (entretiens individuels, ...).

Le management quant à lui conduit à l'élaboration d'outils de pilotage et à leur partage.

Enfin, la conduite du changement englobe un ensemble de mesures et d'outils permettant d'appréhender tout changement susceptible de se produire (réalisation de matrices SWOT, aménagement des locaux, ...).

- la **prévention secondaire** renvoie aux actions menées dans l'objectif d'accompagner les agents exposés aux facteurs de risque.

- la **prévention tertiaire** est une démarche curative. Elle est à l'origine de deux actions principales notamment en ce qui concerne les RPS qui sont, d'une part, la prise en charge psychologique des salariés et, d'autre part, la mise en place de soutien aux individus en souffrance.

Ces trois formes de prévention sont indispensables, l'une ne doit pas être privilégiée au détriment des autres.

Afin de réfléchir sur les mesures de prévention, différentes approches sont possibles. La première dite approche par les risques a pour objectif l'identification des risques puis d'agir sur eux afin de réduire leur occurrence voire les supprimer totalement. C'est notamment cette approche qui a été le plus souvent employée par les agents lors des entretiens.

La seconde approche, celle par accident, recense les facteurs responsables des accidents et vise une meilleure compréhension de ces facteurs dans le but de prévenir la survenue d'autres incidents. Un outil peut être utilisé dans ce cas, il s'agit de l'arbre des causes. Il consiste en une analyse ascendante qui insiste sur la distinction entre les faits permanents de ceux temporaires, inhabituels. Le résultat final de cette approche permet de répondre aux questions suivantes : Quelle est l'origine de l'accident? Les mesures déployées sont-elles nécessaires? Sont-elles suffisantes? En résumé, cette approche débute par une collecte d'informations, se poursuit par la réalisation d'un arbre des causes et se conclue finalement par la rédaction de mesures préventives.

Une troisième approche possible est celle par le travail qui analyse la situation de travail et favorise l'émergence de solutions sous la forme de mesures de prévention.

#### 1.4. L'information et la formation

La sensibilisation des agents à l'hygiène et à la sécurité du travail est essentielle, comme l'impose le Code du travail (Figure 6). Il rend obligatoire la formation à la sécurité des employés.

Code du travail art. L.4.141-3 : « *L'étendue de l'obligation d'information et de formation à la sécurité varie selon la taille de l'établissement, la nature de son activité, le caractère des risques qui y sont constatés et le type d'emploi des travailleurs.* »

Code du travail art. L.4.141-1 : « *L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.* »

Figure 6 : Extraits du code du travail

La formation à la sécurité représente une obligation de l'employeur. Elle peut se restreindre à certains risques récurrents au sein de postes de travail ou englober de manière générale la sécurité. Certaines formations sont d'ailleurs prévues par la réglementation du travail.

### **III. La problématisation de ma mission**

#### *1. Les caractéristiques du DUERP de la DDCSPP*

La DDCSPP est une structure particulière dans la mesure où ses activités dépendent de plusieurs ministères. Elle regroupe en son sein une pluralité de services aux missions et métiers très variés. Ainsi dans ce contexte-là, le DUERP a comme mission la réunion de tous les risques professionnels susceptibles d'avoir lieu au sein de cette structure. Une difficulté posée concerne cette variété d'acteurs et de missions qu'il faut connaître afin de pouvoir travailler sur les risques qui y sont associés.

Le DUERP se présente sous la forme d'un dossier Excel, constitué de nombreux volets :

(1) une présentation générale sur le fonctionnement de la DDCSPP qui consiste en une description de la DDCSPP, de l'ensemble des unités ou services et des indicateurs.

(2) une description de l'indice de risque (Figure 7) : il est calculé en fonction de deux critères que sont la gravité et la fréquence d'exposition. La gravité est notée sur une échelle allant de l'inconfort à la mort possible. La fréquence d'exposition peut être qualifiée de faible,

moyenne, forte ou très forte. En croisant ces deux critères : gravité x fréquence, il est ainsi possible d'obtenir l'indice de risque professionnel, caractérisé par quatre niveaux :

- Risque A : risque intolérable
- Risque B : risque substantiel
- Risque C : risque modéré
- Risque D : risque tolérable

<b>Evaluation des Risques Professionnels : Echelle et Définitions</b>				
<b>Niveaux de Gravité :</b>				
1 ▶	Inconfort	Dommmages mineurs ou inconfort	Négligeable = pas ou peu de dommages ➤ Accident sans arrêt	
2 ▶	Lésion légère	Dommmages avec conséquences réversibles	Significatif = dommages faibles ➤ Accident sans hospitalisation sans arrêt de travail	
3 ▶	Lésion grave	Dommmages avec séquelles	Sérieux = dommages réversibles entraînant souvent des arrêts de travail ➤ Accident avec hospitalisation	
4 ▶	Mort possible	Mort	Majeur = dommage irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès) ➤ Atteinte à la vie	
<b>Fréquences d'exposition :</b>				
1 ▶	Faible = 1 à 2 jours/an		➤ Occasionnelle	
2 ▶	Moyenne = 1 à 2 jours/mois		➤ Intermittente	
3 ▶	Forte = 1 à 2 jours /semaine		➤ Fréquente	
4 ▶	Très forte = tous les jours		➤ Permanente	
<b>Indices de Risque Professionnel (Gravité x Fréquence) :</b>				
G4	<b>C</b>	<b>B</b>	<b>A</b>	<b>A</b>
G3	<b>C</b>	<b>B</b>	<b>A</b>	<b>A</b>
G2	<b>D</b>	<b>C</b>	<b>B</b>	<b>B</b>
G1	<b>D</b>	<b>D</b>	<b>C</b>	<b>C</b>
	F1	F2	F3	F4
<b>Définition des Indices de Risques Professionnels :</b>				
<b>Risque intolérable [A]</b>	<b>Risque substantiel [B]</b>	<b>Risque modéré [C]</b>	<b>Risque tolérable [D]</b>	
Le risque doit être réduit ou supprimé : action urgente.	Le risque doit être réduit ou supprimé : action à programmer.	Le risque doit être réduit : pas d'urgence dans les travaux.	Le risque est réduit au niveau le plus bas.	

Figure 7 : Extrait du DUERP : échelle et définitions

(3) Un tableau comportant différentes parties (Figure 8) :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS												
Lors de l'impression, il faut <b>SELECTIONNER</b> le nombre de pages renseignées. (Ce message n'apparaît pas)												
Identification												
Service Départemental : DDCSPP Alpes de Haute Provence 04					Nom du rédacteur : Cécile Chevalier							
Service analysé : Abattoirs					Date de mise à jour : 04/05/15							
Adresse : Centre administratif Rue Pasteur, 4000 DIGNE-LES-BAINS												
Recueil												
Site	Unités de travail : Métiers ou fonctions exposés	Nb d'agents exposés	Type de Risques (Réviser les dates...)	Nature du danger	Description de la situation d'exposition	Moyens actuels de prévention	Gravité	Fréquence	Niveau de risque	Indice de risque	Type d'action	Moyens de prévention souhaités
Sisteron	Abattoirs	8	04-Risques biologiques	Bactéries du genre <i>Brucella</i>	Contact avec des animaux infectés, manipulation de carcasses et abats infectés, inhalation de poussières ou ingestion accidentelle de brucella en portant à la bouche un objet souillé	EPI : gants, lunettes, visière, masques Se laver les mains (eau potable et savon) systématiquement : après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales ET avant les repas, les pauses, en fin de journée de travail. Isolement et abattage des bêtes malades dans la salle d'urgence étiquette violette	3	3	9	A	TI	Utiliser des équipements mis à disposition. Si plaie : laver, savonner, puis rincer. Désinfecter, et recouvrir d'un pansement imperméable. Si projection dans les yeux : rincer immédiatement à l'eau potable. Formation aux risques biologiques
				Bactéries responsables de la Leptospirose	La transmission a lieu par contact de la peau lésée ou d'une muqueuse avec de l'urine d'animaux porteurs de l'infection (en général des rongeurs)	EPI : gants, masques, blouse, ect. Lavage des mains	3	2	6	B	TI	Plan de lutte avec appât contre les rongeurs Formation aux risques biologiques

Figure 8 : Extrait du DUERP : abattoir de Sisteron

→ une partie sur l'identification du risque avec une description en fonction de l'unité de travail, des agents exposés et du type du risque (Figure 9). L'évaluation doit concerner tous les postes et toutes les situations de travail.

<u>Site</u>	<u>Unités de travail :</u> <u>Métiers ou</u> <u>fonctions</u> <u>exposés</u>	<u>Nb d'agents</u> <u>exposés</u>	<u>Type de Risques</u> <i>(Risques liés à/aux...)</i>	<u>Nature du danger</u>	<u>Description de la</u> <u>situation d'exposition</u>
DDCSPP 04DIGNE-LES BAINS	Inspecteur- contrôleur- conseillers- chargés de mission	32	09 - Routier	Accident circulation	Lors des trajets professionnels et domicile travail (étroitesse notamment de la route allant au site Romieu)

Figure 9 : Identification du risque (exemple pris pour le risque routier concernant les agents ayant des missions de terrain)

→ une partie correspondant à l'évaluation du risque selon les critères cités précédemment que sont la gravité et la fréquence d'exposition (Figure 10). Cette évaluation permet de classer les risques et surtout de prioriser le niveau d'action.

<u>Gravité</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Niveau de risque</u>	<u>Indice de risque</u>
4	3	12	A

Figure 10 : Évaluation du risque (exemple pris pour le risque routier concernant les agents ayant des missions de terrain)

→ une partie relative aux moyens de prévention déjà mis en place et ceux souhaités (Figure 11). Il est important de réfléchir quant à de nouvelles actions préventives destinées à réduire, voire empêcher la survenue de risques.

<u>Moyens actuels de prévention</u>	<u>Moyens de prévention souhaités et <i>mis en place en 2013/2014/2015</i></u>
Formation et équipements des véhicules	Formation conduite en situation dégradée (4 agents par an) , pneus neige sur les véhicules. Maintien du suivi des véhicules avec le garagiste. Mise en place systématique de trousse de secours dans les véhicules : <b>fait. Programme annuel de 4 inscriptions à la formation Centaure.</b>

Figure 11: Moyens de prévention (exemple pris pour le risque routier concernant les agents ayant des missions de terrain)

#### (4) des fiches descriptives de chaque risque

L'évaluation des risques au sein de la DDCSPP s'est effectuée à partir de documents préexistants, des observations transcrites au sein des registres d'hygiène et de sécurité ainsi que par la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès de l'ensemble des agents de la DDCSPP.

Mis à part l'abattoir de Seyne-les-Alpes, les deux autres structures gérant les abattoirs de Digne-les-Bains et de Sisteron disposent de leur propre DUERP.

#### *2. La problématique rattachée au DUERP*

La dernière mise à jour du document remonte à l'année 2015 d'où l'insertion de ma mission au sein de la structure. Le dessein est d'enrichir le DUERP de nouvelles données et de modifier celles existantes afin de représenter la situation des agents par rapport aux risques professionnels à l'état actuel, c'est-à-dire en 2019.

Cette mise à jour a plusieurs finalités. Tout d'abord, elle permet de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents. Ensuite, elle vise à améliorer les méthodes de travail en tenant compte de l'environnement et de l'aptitude des agents. Enfin, elle

doit faire progresser les connaissances relatives à la sécurité et trouver des solutions quant aux problèmes techniques et de sécurité. En matière de Santé, Sécurité au Travail, trois problèmes majeurs sont rencontrés dont il faut absolument tenir compte. Il s'agit des accidents de travail, de l'essor des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) ainsi que des maladies professionnelles et de l'accroissement des situations de stress ainsi que de la violence au travail (Abord de Chatillon, 2005).

De plus, il est important de s'interroger sur la partie relative aux abattoirs dans la mesure où les risques professionnels y sont nombreux et distincts. D'ailleurs, chaque abattoir dispose d'un document unique propre à l'ensemble de la structure. Par conséquent, il convient de s'interroger sur comment mettre à jour, harmoniser et diffuser le DUERP de la DDCSPP en prenant en compte les spécificités inhérentes aux abattoirs. Cette problématique renvoie à deux sous parties. La première concerne la mise à jour en tant que telle. La seconde partie vise quant à elle apporter des pistes de réflexion ainsi que des recommandations sur la communication, les relations et le flux d'informations.

## La méthodologie employée

---

La méthodologie qui découle de cette mission s'est construite au fur et à mesure des lectures sur le sujet et des réflexions partagées avec des agents internes et externes à la DDCSPP. Elle sera ainsi détaillée dans cette partie en y précisant l'apport de chaque acteur.

En premier lieu, j'ai réalisé un travail bibliographique autour du DUERP, des risques professionnels ainsi que de l'appropriation d'un outil de gestion. Puis j'ai interrogé des agents de prévention d'autres DDCSPP ainsi qu'un cabinet d'études afin de leur demander des conseils sur leur propre DUERP et sur la méthodologie qu'ils avaient employée lors de la mise à jour. Cette étape a été essentielle dans la mesure où j'ai pu me familiariser avec d'autres DUERP et capitaliser un ensemble de conseils pour la poursuite de ma mission. Enfin, j'ai rédigé des guides d'entretiens ainsi que des questionnaires destinés à guider le déroulement des entretiens.

### I. Le calendrier des actions

Ce schéma (Figure 12) récapitule l'ensemble des missions réalisées au cours du stage. Il correspond à l'organisation détaillée du stage en différentes étapes.

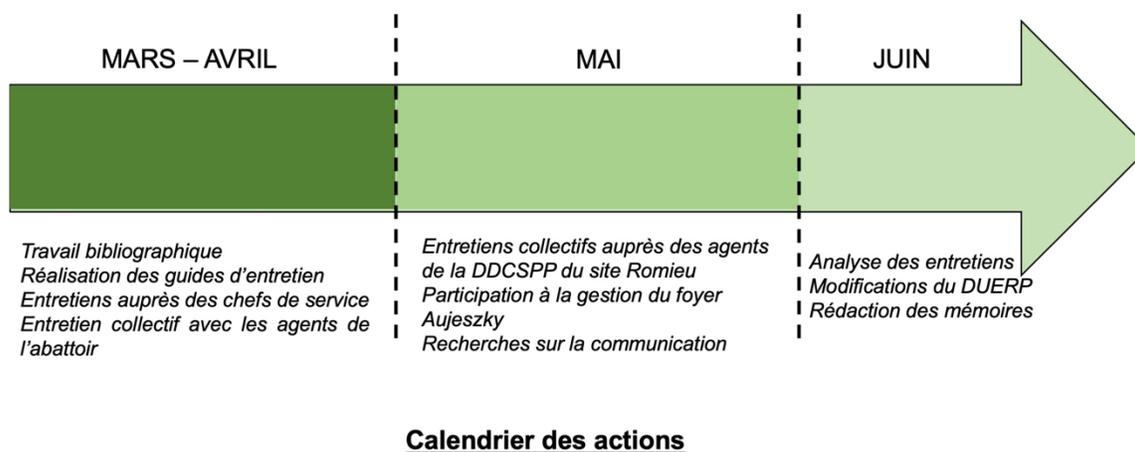


Figure 12 : Calendrier des actions

## **II. La documentation issue de la recherche bibliographique**

### *1. Documents concernant le DUERP et sa mise à jour*

Dans un premier temps, la documentation a été axée sur le DUERP et les risques professionnels. La lecture de plusieurs documents a contribué à analyser et à identifier les différents types de risques possibles. J'ai également contacté des assistants de prévention d'autres DDCSPP afin d'obtenir leur DUERP. De plus, j'ai eu l'occasion d'échanger avec un bureau d'études sur cette thématique en début de stage, ce qui m'a permis de me familiariser avec certaines notions et de bien assimiler le rôle essentiel d'un tel document que cela soit dans une structure publique ou privée.

### *2. Recherches bibliographiques sur la communication et l'appropriation d'outils*

Ensuite, pour comprendre les mécanismes qui interviennent dans la communication et l'appropriation d'outils de gestion, j'ai principalement rassemblé différents articles sociologiques, de communication, de ressources humaines et de management. Cela m'a permis de collecter de nombreuses données et m'a fourni des éléments essentiels pour la poursuite de ma mission.

La lecture de l'ensemble de ces documents m'a permis d'analyser les éléments essentiels à prendre en compte lors de la mise à jour et de la communication du DUERP.

## **III. La réalisation des entretiens**

### *1. Conception d'un guide d'entretiens (ANNEXE 1)*

Pour concevoir celui-ci, j'ai également pris contact avec des agents de prévention d'autres DDCSPP afin de tenir compte de leurs conseils quant aux outils employés pour mettre à jour le document. Les informations collectées sur les risques professionnels m'ont permis de finaliser le guide d'entretiens.

Celui-ci comporte plusieurs parties. La première partie concerne le statut de la personne interrogée tandis que la seconde partie est relative aux accidents professionnels ainsi qu'aux arrêts maladies. Ensuite, la troisième partie permet de discuter sur les risques professionnels. Enfin, la dernière étape concerne la communication sur le DUERP. Celle-ci est déterminante

pour la suite de ma mission. En effet, la finalité de ma mission qui consiste en la mise à jour du DUERP doit prendre en compte la communication autour de ce dernier afin d'assurer sa diffusion. L'objectif étant qu'il soit utilisé par chaque agent et surtout que chaque agent ait conscience des risques auxquels il est soumis afin d'être en mesure, le cas échéant, d'agir en prévention.

## *2. Réalisation d'entretiens auprès des chefs de service*

Ces entretiens se sont déroulés au cours d'une période de deux semaines. L'objectif était de me familiariser avec chaque service en ce qui concerne leurs missions et leur fonctionnement. Ces échanges ont permis de détailler les risques présents, les accidents qui ont eu lieu et de discuter sur de nouveaux risques.

J'ai ainsi eu l'occasion d'échanger avec les cinq chefs de service en suivant le guide d'entretiens. À la suite de ces derniers, j'ai ainsi recensé les risques propres à chaque service. Cela m'a permis de faire une liste des risques majeurs vis-à-vis desquels la communication et la sensibilisation devront être accentuées.

## *3. Entretiens collectifs*

Au tout début du stage, je prévoyais la réalisation d'entretiens individuels auprès des agents. Cependant au fur et à mesure de l'avancée de ma mission, j'ai décidé de réaliser des entretiens collectifs afin de réunir l'ensemble des personnes concernées par les mêmes risques professionnels.

En effet, la formation de groupes réunissant plusieurs agents permet de favoriser les échanges et de partager les informations. De plus, cela permet de réfléchir collectivement sur de nouveaux risques et faire un état des lieux de la période précédente concernant les accidents de travail. L'objectif de ces réunions a été de se mettre d'accord sur l'ensemble des risques énumérés au sein du DUERP et d'étudier leur niveau de gravité ainsi que leur fréquence.

Cette distinction des groupes s'est effectuée en reprenant l'organisation initiale du DUERP selon les trois unités de travail que sont : les abattoirs, les inspecteurs-contrôleurs et l'administratif.

L'organisation des groupes a été la suivante :

- un groupe concernant les missions d'inspection et de contrôle au sein de la DDCSPP. Ce groupe était constitué d'agents des services SPAAE, SSACCRF, politiques sociales et jeunesse et sport;
- un groupe concernant les missions administratives au sein de la DDCSPP. Ce groupe était constitué d'agents du secrétariat général, du service SPAAE, du service SSACCRF, et du service politiques sociales ;
- un groupe réunissant les agents des abattoirs.

Le choix des personnes interrogées s'est porté sur deux agents par service ayant des missions en lien avec les risques professionnels cités afin d'enrichir le DUERP. Le plus souvent, les entretiens ont débuté par une présentation du DUERP et de son rôle puis les risques ont été énumérés les uns après les autres afin d'y apporter au fur et à mesure des modifications.

Les entretiens ont généré de nombreux échanges autour des risques eux-mêmes et des moyens de prévention mis en place. La réunion de plusieurs personnes travaillant dans des services différents a contribué au foisonnement d'idées et à l'émergence de nouveaux moyens de prévention. Il en ressort de ces entretiens un enthousiasme partagé d'avoir travaillé ensemble et surtout une meilleure compréhension des missions de chacun, appréhendée par la question des risques. Ces entretiens ont surtout été l'occasion de partager et d'agir collectivement.

## Les résultats

---

### **I. La mise à jour du DUERP**

#### *1. Les services vétérinaires en abattoir*

Une de mes missions relatives à cette thématique a été de coordonner le DUERP général de la DDCSPP, qui comporte également des risques présents au sein des abattoirs, avec les DUERP propres à chaque structure gérant les abattoirs<sup>1</sup>. Seul l'abattoir de Seyne-les-Alpes ne disposait pas d'un tel document.

La comparaison de ces documents m'a permis de modifier le DUERP et de n'oublier aucun risque.

Suite aux remarques de l'Inspecteur de Santé et de Sécurité au Travail (ISST), j'ai scindé le DUERP en trois selon l'abattoir concerné. D'autre part, au sein des volets propres à chaque abattoir, j'ai organisé les risques selon les postes suivants :

- Inspection *ante mortem*
- Inspection *post mortem* (IPM 1 et IPM 2)
- La circulation
- Le bureau
- L'ensemble du site
- Les autres risques

De plus, j'ai approfondi et précisé les risques biologiques en faisant référence aux agents pathogènes que l'on retrouve principalement en abattoir.

Une fois la partie abattoir du DUERP modifiée, j'ai animé une réunion auprès des agents travaillant à l'abattoir. L'objectif était de modifier les moyens de prévention mis en place actuellement et de faire évoluer les critères de gravité et de fréquence des risques en fonction de l'occurrence et de la gravité des accidents du travail ayant eu lieu.

---

<sup>1</sup> L'abattoir de Sisteron est un abattoir municipal dont la gestion et l'exploitation, par délégation de service public, est assuré par la société d'exploitation de l'abattoir de Sisteron. Les deux autres abattoirs intercommunaux sont sous régie directe adossée au syndicat mixte de la communauté d'agglomération Provence-Alpes.

Les agents travaillant en abattoir sont soumis au quotidien à de nombreux risques qui peuvent interférer sur leur travail. Ces risques sont spécifiques aux conditions de travail en abattoir. Dans cet environnement, la cohésion du collectif est essentielle pour prévenir la survenue de troubles de la santé. De nombreux facteurs peuvent entraîner des répercussions défavorables sur la santé des agents. C'est le cas, par exemple, de la cadence de travail qui s'avère très élevée au sein de l'abattoir de Sisteron au cours de la période de Pâques.

Par ailleurs, le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) est un point de vigilance incessant au sein des abattoirs. Ces EPI sont destinés à protéger les agents d'éventuelles coupures, de l'effet corrosif induit par des produits chimiques, du bruit régulier et journalier, des chutes et enfin du froid. Pour ce faire, les agents ont à leur disposition des équipements allant du gant en cote de maille aux vêtements polaires, en passant par des protections auditives et des bottes antidérapantes. La liste d'équipement est relativement longue, elle vise à assurer une protection de l'ensemble des agents. Une forte sensibilisation est assurée au sein de l'abattoir afin d'attirer leur attention sur l'usage de ces EPI. Néanmoins, certains agents déclarent être gênés par certains EPI. Il s'agit d'une difficulté dont il faut tenir compte dans la gestion des risques professionnels. Bien que ces EPI présentent certainement des inconvénients, leur rôle pour prévenir les risques professionnels est déterminant et non négligeable.

D'autre part, les agents travaillant en abattoir sont également soumis à du stress : « *une situation où les exigences du milieu de travail dépassent la capacité des employés à faire face à celles-ci ou à les maîtriser.* » (Abord de Chatillon, 2005). Afin d'agir sur le stress, il faut d'abord étudier les facteurs qui en sont responsables. Ces derniers sont nombreux et concernent notamment :

- la tâche de travail (nature, travail en urgence, environnement) ;
- l'organisation du travail (travail en autonomie, horaires de travail) ;
- les relations de travail (manque de reconnaissance, bonne entente avec les collègues de travail, mode de management) ;
- le contexte socio-économique.

À partir de cet entretien, j'ai été amenée à modifier les risques en tenant compte des changements qui ont été effectués. En effet, certains éléments ont été améliorés (comme par

exemple l'installation d'une marche ou la pose d'un crochet) ce qui a permis de supprimer les risques existants. Par ailleurs, certains risques subsistent sans que les moyens de prévention cités n'aient été mis en place. Le risque incendie est concerné puisque aucun exercice d'évacuation incendie n'a été effectué au sein de l'abattoir de Sisteron l'année dernière.

Peu de nouveaux risques ont été ajoutés. Néanmoins, de nombreux changements sur la gravité et l'occurrence des risques ont été finalement apportés. Les échanges sur les EPI ont contribué à sensibiliser à nouveau les agents et à faire remonter certaines demandes. Il a été question, par exemple, d'augmenter le nombre de chaussettes en laine et de renouveler plus fréquemment les bottes.

## 2. Les agents du siège administratif

La mise à jour de la partie du DUERP concernant les agents du siège administratif s'est effectuée suivant la même ligne directrice. J'ai tout d'abord apporté des modifications personnelles d'après les lectures d'autres DUERP que j'ai ensuite faites valider par les agents rencontrés.

Suite aux remarques de l'ISST au CHSCT, j'ai modifié l'organisation des risques selon des unités de travail fondamentales (Figure 13) :

- les activités communes à tous les services (les activités de bureau, les déplacements routiers et les activités liées aux relations agents/agents et agents/usagers) ;
- les inspections et les contrôles (les interventions) ;
- les activités spécifiques aux sites (les risques liés à l'abattoir de Sisteron, les risques liés à l'abattoir de Digne-les-Bains et les risques liés à l'abattoir de Seyne-les-Alpes).

L'objectif de cette organisation est d'obtenir une approche globale des risques en identifiant les unités de travail.

Evaluation des risques			Unité de travail : Activités communes tous services						Situation de travail : Activités de bureau						
Site	Activité de travail susceptible de présenter un danger	Agents exposés	Type de Risques (Risques liés à la situation d'exposition)	Description de la situation d'exposition	Nature du danger	Gravité	Fréquence	Niveau de risque	Indice de risque	Type d'action	Moyens actuels de prévention	Moyens de prévention souhaités	Responsable des moyens de prévention	Calendrier de réalisation	Etat d'avancement
DIGNES-LES-BAINS	Déplacements internes	Tous les agents	07 - Chute de Hauteur (RCHUH)	Escalier, stockage en hauteur	Blessures	1	1	1	D	0	Locaux réhabilités	Visite des bureaux par l'agent de prévention Profiter du déménagement pour détruire ou archiver les stockages de documents		2016-2019	Visite non effectuée en 2018 Archivage réalisé suite au déménagement

Figure 13 : Extrait du DUERP mis à jour

La mise à jour a porté essentiellement sur l'organisation des risques, les indices de gravité et la mise en place des mesures de prévention. Ces entretiens ont mis en évidence une hiérarchie des risques. En effet, le risque routier est apparu comme un risque majeur dans la mesure où la plupart des agents utilisent régulièrement ce moyen de transport. Une idée très intéressante a été formulée afin de prévenir la survenue d'accidents. Il s'agirait d'associer à chaque utilisation d'un véhicule, un pictogramme d'évaluation pouvant prendre la forme d'émoticônes ou d'un curseur. L'objectif est que l'agent caractérise sa conduite et analyse les raisons ayant déterminé le choix de l'émoticône. Un agent pourra, par exemple, employer un émoticône rouge lors de trajets réalisés dans des conditions difficiles ou pour cause de fatigue. En déterminant les causes d'un tel choix, l'agent sera plus vigilant lors de ses prochains trajets.

Par ailleurs, de nombreuses idées ont émergé concernant les moyens de prévention. Il a été proposé de réaliser des ateliers de sophrologie de 15-20 minutes ou des ateliers massages tous les quinze jours en utilisant des compétences internes ou un faisant intervenant une personne extérieure. L'idée est de créer un temps de repos et de calme destiné à évacuer en partie le stress, occasionné notamment par la surcharge de travail, tout en proposant une activité autour de la mobilisation corporelle. Une telle démarche interviendrait dans la prévention de multiples risques (RPS ou encore risques liés aux activités physiques). Il serait intéressant, dans un premier temps, d'effectuer des essais afin de connaître le nombre réel de personnes qui assistent à ces ateliers. Ensuite, la thématique de l'atelier pourrait évoluer en fonction du nombre d'agents présents et des remarques suggérées.

Une autre proposition concerne la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Elle consiste à faire intervenir un ergonomiste afin qu'il conseille les agents sur la posture à adapter à leur poste de travail et au cours de la conduite. De nombreux agents se sont plaints de douleurs récurrentes liées à leur posture au quotidien. Cette intervention serait l'occasion de discuter sur les TMS et surtout de recommander des actions faciles à mettre en place au quotidien.

Des nouveaux risques ont été ajoutés. Le premier risque concerne le télétravail. Ce dernier peut être source d'incompréhensions, de craintes et engendrer un sentiment d'isolement. Pour agir et prendre des dispositions face à ces éléments, il convient de maintenir des liens avec l'agent en situation de télétravail et d'évaluer assez régulièrement son ressenti afin de détecter toute trace

de souffrance ou de difficulté nécessitant l'intervention du chef de service ou de la direction. Le second risque ajouté est lié à la suppression de l'accueil physique, source de véritable stress au sein des agents de la DDCSPP.

## **II. Recommandations**

### *1. Générales*

Un objectif principal de ce stage est de faire vivre ce document dans la durée. Les agents doivent apprendre à le connaître et surtout à le modifier en fonction de l'évolution des risques au sein de leur poste. Ce sont les premiers affectés par les risques, ils doivent donc être en mesure de pouvoir modifier facilement ce document. Concernant la mise à jour annuelle du document, il serait intéressant de continuer à favoriser les échanges par une approche participative. Cette dernière pourrait se faire, soit sous la forme d'entretiens collectifs en réunissant les agents confrontés aux mêmes missions, soit lors d'un temps de parole à l'assemblée générale. L'idée serait de partager les craintes ainsi que les difficultés rencontrées par les agents tout en énumérant les risques. Il s'agit donc plus d'une discussion ouverte à mener en s'appuyant sur le document unique existant qu'un entretien très directif avec des questions précises.

Pour suivre l'évolution des mesures de prévention proposées, il faudrait ajouter au sein du tableau conçu, différentes colonnes relatives au responsable de l'exécution, au niveau d'exécution et enfin au délai d'exécution. Ces colonnes sont essentielles pour assurer le suivi des mesures de prévention dans le long terme et ainsi pouvoir rendre compte facilement de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire.

### *2. Concernant les services vétérinaires en abattoir*

Il faudrait poursuivre l'analyse des risques par poste d'abattage et pour chaque abattoir car cela permet de clarifier les risques tout en distinguant l'abattoir concerné. De surcroît, il pourrait être intéressant de réaliser des fiches sur les risques professionnels majeurs et de les afficher au sein du bureau des services vétérinaires.

Suite à mon échange avec l'inspecteur de santé publique vétérinaire et conseiller de prévention de la DDCSPP d'Ille-et-Vilaine, il conviendrait d'afficher un tableau récapitulatif tous les

risques biologiques en abattoir (ANNEXE 4). Des formations relatives aux risques, notamment concernant l'affutage des couteaux, pourraient être proposées.

### *3. Concernant le siège administratif*

Lors des entretiens, les agents ont exprimé le souhait d'organiser des réunions d'information autour d'évènements internes ou externes à la DDCSPP. Ces réunions d'échange autour des réformes, des changements budgétaires et fonctionnels, pourraient avoir lieu une fois par semestre ou par trimestre selon les disponibilités de la direction.

Par ailleurs, les moments de convivialité développés au sein de la DDCSPP sous la forme des petits déjeuners, du repas de Noël et des galettes des rois, sont très appréciés par les agents. L'organisation de ces évènements devrait être maintenue car il s'agit de moments de partage qui créent et renforcent les liens entre les agents.

Par la suite, la discussion s'est portée sur l'accueil de nouveaux agents. Ce dernier pourrait être amélioré par la réalisation d'un protocole d'accueil présentant la structure, son fonctionnement et rappelant le règlement intérieur. Cette politique d'intégration des nouveaux agents permettrait de réduire le stress lié au changement et à la nouveauté et ainsi, améliorer l'adaptation de l'agent nouvellement arrivé.

## Communication du document

---

La communication est une dimension fondamentale des organisations et une étape clé signe de réussite d'une démarche de gestion. Il s'agit d'un moyen efficace pour passer du « *faire* » au « *faire ensemble* ». (Aim, 2015). Des études récentes ont démontré l'efficacité de la communication dans la réussite et l'acceptation des changements.

On peut parler dans ce contexte-là de la communication institutionnelle qui désigne à la fois l'ensemble des acteurs et des actions qui interfèrent sur l'organisation. Cette organisation peut être définie selon Crozier et Friedberg comme « *un construit humain qui n'a pas de sens en dehors du rapport à ses membres* ». En ce sens, cela rejoint l'aspect essentiel des échanges dans l'appropriation du DUERP et dans sa diffusion. Elle passe par des conversations formelles et informelles dont le contenu sera traduit en texte et qui servira dans la mise en place de nouvelles actions.

Toute absence de communication peut être perçue comme source d'inquiétude voire d'anxiété et nuire à l'équilibre et au bon fonctionnement de la structure. La communication est un moyen indispensable pour faire adhérer des agents au projet, notamment dans le cadre d'un changement. Or cette adhésion est indispensable à tout projet. Ensuite, il s'agit d'instaurer un climat de confiance et de les informer quant à l'évolution et à la progression du projet.

Par ailleurs, la communication peut prendre différentes formes : écrites, orales ou lors de réunions de service.

En somme, il est primordial de se poser les questions : pour quoi communiquer ? Pour qui ? Comment ?

### **I. Qu'est-ce que la communication ?**

La communication est le plus souvent réduite à tort à la transmission d'informations. Or, elle doit aller au-delà et surtout se baser sur une variable clé : le relationnel (Pierre Collerette, 2009). Elle doit répondre aux besoins et aux attentes des personnes. Selon Mucchielli, la communication doit répondre à cinq enjeux. Un enjeu concerne exclusivement la transmission d'informations tandis que les quatre autres sont destinés à la régulation des relations. Cette régulation passe par l'influence de l'entourage, l'entretien d'une relation, l'ajustement d'une

relation et la définition de son positionnement par rapport aux autres. Les deux enjeux qui apparaissent indispensables dans toute situation de changement sont : influencer l'entourage et faire valoriser sa position par rapport aux autres.

En définitive, la communication est une thématique en perpétuelle évolution à laquelle des notions fondamentales s'y rattachent : la transparence, l'authenticité, l'interactivité.

## **II. Pourquoi communiquer ?**

La communication est essentielle pour faire face à de nouveaux défis et accroître la compréhension des modifications qui vont apparaître. La planification du changement est une étape plus aisée à gérer que la communication sur le changement, qui reste une étape indispensable et difficile à organiser.

L'instauration d'échanges facilite l'émergence d'un respect mutuel et d'une complicité, les deux piliers d'une véritable collaboration.

Il semble nécessaire de communiquer autour du DUERP puisque de nombreux agents n'étaient pas présents lors de la réalisation du DUERP. Ils ne connaissent pas le DUERP. Ce manque de communication peut s'expliquer en partie par le manque d'implication des agents lors des précédentes mises à jour. Leurs connaissances relatives au document sont limitées ce qui impacte malheureusement leur engagement une fois le document établi et mis à jour. L'appropriation à ce document ne s'est donc pas faite et, par conséquent, les sentiments qui sont rattachés au DUERP sont plutôt négatifs et entravent la recherche d'informations. Il convient alors de mobiliser ces acteurs-là, en leur fournissant l'ensemble des informations relatives au document, notamment lors de séances d'échanges comme les assemblées générales ou les réunions de service.

## **III. Comment communiquer ?**

Sur le DUERP, plusieurs pistes de communication ont été étudiées. Dans notre cas, il s'agit de communication interne organisée afin de permettre la transmission d'un message clair et cohérent.

La communication doit s'appuyer sur plusieurs outils. La communication par email doit être maintenue puisqu'elle permet de diffuser l'information auprès de tous les agents. Cependant, au

vu du nombre important d'emails, il se peut que l'email ne soit pas lu ou qu'il ne soit lu que par un nombre limité d'agents. L'objectif ne sera donc pas atteint dans sa totalité. C'est pourquoi, d'autres outils doivent être déployés en complément. Lors de ces échanges, nous avons également discuté d'une éventuelle formation sur les risques professionnels. Les agents semblaient intéressés surtout par des formations s'étalant sur la journée ou la demi-journée afin de pas interrompre leur travail au cours de périodes chargées. En outre, un moyen supplémentaire de communiquer quant à ces risques serait d'insérer, lors de l'assemblée générale ou des réunions de chaque service, une présentation d'un risque majeur et d'échanger autour de ce dernier. Cela pourrait-être l'occasion de discuter d'un risque et des formations proposées. Je pense en particulier au risque routier qui est un risque majeur et aux formations qui pourraient concerner la conduite dans des situations difficiles.

Une partie de cette communication a par ailleurs déjà été traitée au cours des entretiens. La mise en place de réunions, d'une part, avec les chefs de service et, d'autre part, avec l'ensemble des agents a permis d'explicitier la méthodologie, de préciser des aspects concrets tels que le pourquoi, le quoi, le comment et le rôle de chacun dans l'actualisation du DUERP. Ces réunions ont permis de répondre à des objectifs informatifs, consultatifs et décisionnels. La durée des réunions est un facteur important dans l'atteinte de ces objectifs. Mon choix a été de privilégier des durées relativement courtes afin de se concentrer sur les parties déterminantes. Concernant le matériel mis à disposition au cours de ces réunions, j'ai choisi d'imprimer le DUERP en format A3 afin de faciliter le déroulement de l'échange et la compréhension des actions menées. Lors de ces derniers, j'ai écouté les différentes opinions relatives aux risques professionnels. Je me suis intéressée à leurs attentes et leurs besoins afin d'y répondre au mieux.

Dans un contexte difficile avec des départs non remplacés et une surcharge de travail, la communication orale de proximité doit être maintenue. Son rôle est déterminant dans le maintien d'une relation de confiance entre les salariés et les managers, entre les managers et la direction. Par conséquent, la présentation d'un risque professionnel majeur lors des réunions de service serait l'occasion de diffuser des informations récentes relatives aux mesures de prévention et de sensibiliser à nouveau les agents.

Par ailleurs, il serait intéressant de prévoir une diffusion d'informations auprès de l'ensemble de agents, sur le réseau informatique, sous la forme de fiches sur les risques et les mesures de prévention. Ces dernières pourraient être disponibles dans un volet « santé et sécurité au travail ». L'objectif serait de donner les moyens aux agents de faire face à ces risques-là et de partager l'information s'y rattachant. De plus, certaines fiches pourraient être affichées pendant un temps donné dans les espaces communs. Cet affichage pourrait, par exemple, s'effectuer dans le bureau des services vétérinaires au sein des abattoirs et concorder avec la survenue récente d'incidents. Si un des agents s'est coupé récemment, la fiche correspondant au risque de se couper ainsi que les moyens de prévention associés, pourraient être affichés afin de rappeler les consignes de sécurité et sensibiliser à nouveau les agents sur le port des EPI. Cela permettrait de renouveler la communication sur les risques et d'insister à nouveau sur l'utilisation des moyens de prévention mis à disposition pour éviter la survenue d'accidents professionnels.

#### **IV. Que faut-il communiquer?**

La communication permet de donner du sens à l'outil concerné, soit ici au DUERP. Cette recherche de sens est apparue dès le début des entretiens lors de la question suivante : « A quoi sert ce document ? ». Cette question posée par différents agents lors des entretiens montre bien l'importance de définir l'objet du changement. Il faut donner du sens à cet objet qui est souvent associé au besoin d'appartenance au groupe (Rogers, 1995). Le personnel doit avoir le temps de mener sa propre réflexion relative à la thématique et ensuite participer au changement.

Suite à la demande d'Hélène Renault, cheffe de service SPAAE, sur la description des risques biologiques en abattoir, j'ai cherché un moyen de diffuser et de sensibiliser les agents.

Par leur contact répété avec des organes, des tissus ou des fluides d'animaux infectés, les techniciens vétérinaires peuvent contracter différentes pathologies plus ou moins graves. Bien que ce risque ait été réduit grâce aux mesures prises en 2000, interdisant l'introduction d'animaux malades au sein des abattoirs, il n'en demeure pas moins que les agents restent sensibles à la transmission de zoonose. De nombreux agents ne connaissent pas les agents pathogènes susceptibles d'être transmis et leur effet sur la santé. Pour pallier à cela, j'ai souhaité

rassembler l'ensemble des micro-organismes transmissibles au sein d'un tableau récapitulatif en y faisant figurer la symptomatologie et le traitement adéquat (ANNEXE 4).

Pour conclure, ce document est un véritable levier, une clé pour améliorer l'organisation et le fonctionnement de la structure. Il met en avant l'importance du faire ensemble.

## **Missions annexes**

---

J'ai souhaité réaliser cette partie sur les missions menées en parallèle de cette mise à jour du DUERP. Au cours de ce stage, j'ai eu l'occasion de participer à la gestion d'une crise due à la survenue d'un foyer de la maladie d'Aujeszky dans un élevage porcin des Alpes-de-Haute-Provence.

### **I. Contexte**

Dans le cadre des prophylaxies, un foyer de la maladie d'Aujeszky a été détecté au sein d'un élevage de porcs en plein air. Le préfet a alors mis l'exploitation sous arrêté de déclaration d'infection. Cette exploitation de plus de sept cent porcs était en lien épidémiologique avec le foyer de la maladie d'Aujeszky découvert dans le Vaucluse.

La maladie d'Aujeszky n'est pas transmissible à l'homme. Il s'agit d'une maladie virale qui touche les porcs domestiques et les sangliers. Elle peut atteindre accidentellement les carnivores (chiens de chasse) et les ruminants. La viande de porcs est tout à fait consommable, seuls les abats et la tête sont saisis.

Une enquête épidémiologique ainsi que des prélèvements sanguins ont été effectués chez les détenteurs de porcs situés dans un rayon de 5 km autour du foyer initial.

En application de la décision communautaire n°2008/185/CE du 21 février 2008, le statut « indemne d'Aujeszky » du département a été suspendu. Dans l'attente, les mouvements de porcs ont été restreints et soumis à la délivrance d'un laissez-passer.

Dans ce contexte-là, j'ai été amenée à travailler sur différents supports.

### **II. Gestion de la crise d'Aujeszky**

#### *1. Participation aux prélèvements lors de la suspicion*

Suite à la prophylaxie et aux résultats positifs obtenus, une nouvelle intervention a été réalisée afin de réaliser des prélèvements sanguins sur tout le lot incriminé.

J'ai pu accompagner l'agent en charge de la filière porcs et participer à cette inspection. L'objectif de la journée était d'aider le vétérinaire sanitaire à réaliser les 174 prélèvements sanguins, d'informer l'éleveur et de débiter l'enquête épidémiologique.

## 2. Cartographie

J'ai conçu, avec l'aide d'un agent, une carte sous QGIS (Figure 14) dans le but de représenter la situation et de la transmettre au préfet.

Celle-ci permet de localiser le foyer de la maladie d'Aujeszky, situé au centre d'un périmètre de 5km de rayon. Au sein de ce périmètre, se trouvent deux autres détenteurs porcs. Ce périmètre englobe plusieurs communes au sein desquelles les maires ont été informés sur la mise en place d'un arrêté préfectoral de mise sous surveillance. Ce dernier englobe la superficie du périmètre global. La carte a été placée en annexe de l'APMS communiqué aux différentes communes concernées par le périmètre de 5 km ainsi qu'aux détenteurs de porcs de la zone.

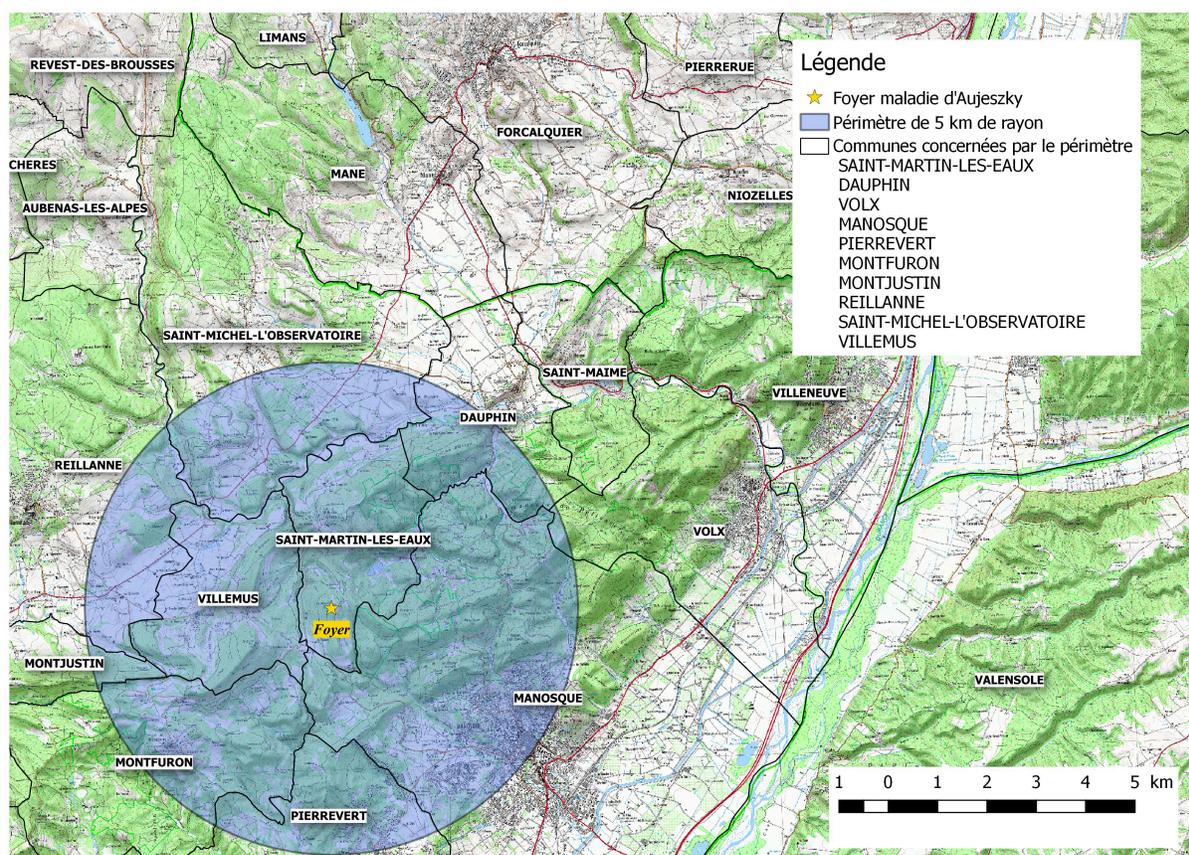


Figure 14 : Carte du périmètre d'un rayon de 5 km autour du foyer infecté de la maladie d'Aujeszky

### *3. Information et communication auprès des acteurs*

J'ai appuyé la diffusion d'informations auprès de différents acteurs. J'ai notamment informé les vétérinaires sanitaires sur la présence du foyer.

Par ailleurs, j'ai participé à l'enquête épidémiologique en déterminant les éventuels liens épidémiologiques avec le foyer dans les Alpes de Haute Provence. L'objectif était de leur fournir des informations sur les liens existants entre les exploitations et ainsi permettre la mise en place d'actions préventives, le cas échéant.

De plus, j'ai interrogé les mairies des communes situées dans le périmètre afin d'obtenir des informations sur la détention de porcs dans le périmètre. Le dessein était d'obtenir la confirmation de présence ou absence de porcs au sein de ce périmètre.

### *4. Recherche de débouchés*

Les sept cent porcs présents sur l'exploitation ont dû être abattus selon un planning renseigné par la DDCSPP. Cependant au vu de l'état d'engraissement des porcs (50-70 kg de poids vif), une difficulté a été de trouver des débouchés pour de telles carcasses. La région PACA ayant déjà été contactée, j'ai poursuivi les investigations dans les régions voisines sur d'éventuels débouchés concernant les porcs à la broche ou la chair à saucisse.

## **III. Retours sur cette expérience**

Ma participation à la gestion de cette crise a été professionnellement très formatrice. J'ai eu l'occasion de participer aux nombreuses réunions sur la maladie d'Aujeszky assurant le partage ainsi que la coordination des tâches et permettant de gérer la crise et ses conséquences dans sa globalité. J'ai tout d'abord participé aux prélèvements sanguins réalisés suite à la suspicion de la maladie puis j'ai pris connaissance de l'ensemble des documents conçus (APDI, APMS, communiqué de presse) et enfin, j'ai réalisé certaines missions inhérentes au contexte.

J'en ressors avec de véritables réflexes à mettre en place en cas de situation de crise. Je remarque l'importance des réunions qui permettent de tenir informé l'ensemble des acteurs concernés, sur l'avancée de la situation et des tâches à réaliser. En moyenne, trois réunions étaient organisées quotidiennement. De cette crise, j'en retiens, du point de vue des relations humaines, l'esprit de cohésion et d'entraide entre les agents du service. Cela a permis de faire face à des situations

difficiles et surtout d'agir de manière cohérente et réfléchie dans l'urgence. Cela a vraiment été un plaisir de travail au sein de cette équipe et de contribuer, à mon échelle, à la gestion de la crise.

## Conclusion

---

Ce stage a été une véritable découverte du fonctionnement d'une DDCSPP. J'ai ainsi pris connaissance des différentes actions d'une DDCSPP. J'ai eu la chance de côtoyer les agents de différents services et de prendre part à différentes missions de terrain. En effet, parallèlement à ma mission principale relative au DUERP, j'ai participé à des inspections et j'ai contribué dans la gestion des dossiers de santé publique du service SPAAE.

Au cours de cette période, j'ai été confrontée à la gestion d'une crise sanitaire : la maladie d'Aujeszki, qui s'est déclarée courant avril au sein d'un élevage de porcs en plein air. J'ai ainsi eu l'occasion de contribuer à la gestion de cette crise. J'ai notamment collecté des informations auprès de différents acteurs. Cela a été très formateur tant d'un point de vue professionnel que personnel.

Enfin, ma mission principale s'est conclue par la mise à jour du DUERP en tenant compte de l'ensemble des suggestions apportées par les agents au cours des entretiens collectifs menés. Il s'agit en effet d'un véritable outil dont le contenu est modifiable en fonction des années. De nombreuses remarques ont été formulées confirmant une certaine appropriation du document par les agents, véritable objectif du stage. J'ai été amenée à animer différentes réunions et réaliser des entretiens auprès d'une grande variété d'acteurs.

Cette mise à jour, qui s'est accompagnée d'une diffusion d'informations sur les risques professionnels, a réellement permis de communiquer entre les agents. L'objectif était d'aller au-delà d'une simple mise à jour, il s'agissait de communiquer, et surtout d'agir ensemble.

Ce stage qui a constitué ma première expérience en DDCSPP et sur une thématique en lien avec les risques professionnels m'a permis de mettre à profit l'ensemble des connaissances acquises cette année et au cours de mon cursus antérieur. J'ai beaucoup apprécié la thématique de stage et la diversité des échanges qu'elle a occasionnée.

## Bibliographie

---

### Articles scientifiques

- Abord de Chatillon, E. (2005). Le DRH de demain face aux questions de santé et sécurité au travail. *Management et avenir*, 4(2), 157-170.
- Bergouignan, J-P. (2016). La qualité de vie au travail : une opportunité de création de valeur. *La revue des conditions de travail*, 4, 86-92.
- Carton, S. & al. (2006). Vers une théorie de l'appropriation des outils de gestion informatisés : une approche intégrative. *Management & Avenir*, 9(3), 159-179.
- Chalayer Rouchon, S., Perez, M. & Teyssier, C. (2006). L'influence des facteurs organisationnels et stratégiques sur l'appropriation des outils comptables et financiers. *Management & Avenir*, 9(3), 127-140.
- Collerette, P. (2009). Comment communiquer le changement ? *Gestion*, 34(4), 39-47.
- Dechamp, G., Goy, H., Grimand, A. & De Vaujany, F. (2006). Management stratégique et dynamiques d'appropriation des outils de gestion : proposition d'une grille de lecture. *Management & Avenir*, 9(3), 181-200.
- Detchessahar, M. & Journée, B. (2007). Une approche narrative des outils de gestion. *Revue française de gestion*, 174(5), 77-92.
- De Vaujany, F.X. (2006). Pour une théorie de l'appropriation des outils de gestion : vers un dépassement de l'opposition conception-usage. *Management & Avenir*, 9(3), 109-126.
- Grimand, A. (2012). L'appropriation des outils de gestion et ses effets sur les dynamiques organisationnelles : le cas du déploiement d'un référentiel des emplois et des compétences. *Management & Avenir*, 54(4), 237-257.
- Jolivet, F. (1998). Management par projet : communiquer et après? *Communication et organisation*, 13.
- Lajante, M., & Lux, G. (2018). Ouvrons la boîte noire des émotions pour comprendre le processus d'appropriation des outils de gestion ! *Finance Contrôle Stratégie*, 21(4).
- Laussu, J. (2017). « Charge de travail » et ergonomie : histoire et mobilisation d'une notion. *La revue des conditions de travail*, 7, 110-117.

- Martin D. & Picceu, C. (2007). Outils de gestion et pilotage dynamique de l'action collective. *Finance Contrôle Stratégie*, Association FCS, 10(3), 75-110.
- Parlier, M. (2016). La prévention des risques psychosociaux, concepts et méthodologies d'intervention. *La revue des conditions de travail*, 5, 148-153.
- Thuderoz, C. (2017). Négocier l'organisation du travail ? *La revue des conditions de travail*, 7, 45-52.
- Wolton, D. (2018). Communication. *Hermès, La Revue*, 80(1), 103-113.

### **Ouvrages**

- Aïm, O. & Billiet, S. (2015). *Communication*. Dunod.

### **Articles**

- ANACT-ARACT. (2018). Les transformations du travail dans la fonction publique : expérimentations et perspectives de développement. *La Revue des conditions de travail*, 8.
- ANACT-ARACT. (2016). Qualité de vie au travail : négocier le travail pour le transformer, enjeux et perspectives d'une innovation sociale. *La Revue des conditions de travail*, 4.
- ANACT-ARACT. (2018). Évaluer les interventions en prévention : un défi au enjeux multiples. *Travail & changement*, 369.
- ANACT-ARACT. (2008). Agir sur le stress et les risques psychosociaux. *Travail & changement*, 318.

### **Rapports**

- Annecy Santé Travail. (2012). *L'évaluation des risques professionnels – Aide à l'élaboration du Document Unique*.
- ARACT Basse-Normandie. (2010). *De l'unité de travail aux conditions d'exposition aux risques professionnels – Une démarche pour faire un document unique un outil de progrès*.
- ARACT Haut-de-France & ARS. (2017). *La santé au travail, mettre en place une démarche « qualité de vie au travail » dans le secteur sanitaire et social*.

ARACT Guadeloupe. (2016). *Des repères sur la pénibilité pour améliorer sa qualité de vie au travail.*

ANACT. (2011). *Perception de l’allongement de la vie professionnelle.*

ANACT. (2012). *Prendre en compte les RPS dans le document unique.*

ANACT. (2016). *La transmission des savoirs d’expérience de santé sécurité.*

ANACT. (2018). *Rapport d’étude définitif : l’amélioration des conditions de travail aux postes de bouverie et de tuerie en abattoirs de boucherie.*

CA Provence Alpes Agglomération – Abattoir Digne. (2019). *Document Unique d’évaluation des risques.*

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l’Aude. (2013). *Guide d’évaluation des risques professionnels – Document Unique.*

DDCSPP d’Ile et Vilaine. (2018). *Évaluation des risques professionnel site de la Guerche Bretagne.*

DDCSPP de Haute-Vienne. (2018). *Document unique.*

DDCSPP de Loir-et-Cher. (2016). *Document unique.*

DDCSPP des Alpes-de-Haute-Provence. (2018). *Plan de prévention des risques psycho-sociaux 2016-2018.*

DDPP de l’Hérault. (2018). *Document unique d’évaluation des risques professionnels.*

FNCIP-HT. *Élaboration du document unique d’évaluation des risques professionnels.*

INRS. (2013). *Évaluation des risques professionnels : aide au repérage des risques dans les PME-PMI.*

INRS. (2004). *Évaluation des risques professionnels : questions-réponses sur le document unique.*

INRS. (2005). *Le point des connaissances sur les troubles musculosquelettiques du membre supérieur.*

INRS. (2003). *Évaluer les risques professionnels en abattoir et atelier de découpe : aide à la rédaction d’un document unique.*

Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation. (2005). *Document unique d’évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des personnels du ministère de l’agriculture, de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt.*

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2017). *Guide pour l'aménagement et l'équipement des locaux à usage des agents des services d'inspection en abattoir de boucherie et volailles.*
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2018). *Rapport de visite Santé et Sécurité au Travail : abattoir de Sisteron (04).*
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2018). *Rapport de visite Santé et Sécurité au Travail : abattoir de Digne (04).*
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2014). *Guide d'aide à l'élaboration du plan de prévention entre l'entreprise exploitant l'abattoir et la DD(CS)PP*
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2016). *Plan d'action Prévention TMS 2016-2018.*
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation & Université Blaise Pascal. (2015). *Le geste professionnel des agents d'inspection vétérinaire des abattoirs : l'inspection vétérinaire des viandes en abattoirs d'animaux en boucherie.*
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2012). *Conclusion des rencontres TMS du 13 juin 2012.*
- Ministère de l'économie des finances et de l'emploi & Ministère du budget des comptes publics et de la fonction publique. (2007). *Guide pratique : le document unique d'évaluation des risques professionnels.*
- Ministère Jeunesse Éducation Recherche & CNRS. (2003). *Guide : évaluation des risques professionnels – Document Unique.*
- Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique. (2014). *Guide méthodologique d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique.*
- R3SGC. (2014). *Guide de procédure d'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité au travail.*
- Société d'Exploitation de l'Abattoir Municipal de Sisteron. (2019). *Document Unique : analyse des risques par secteur.*

## **Fiches pratiques**

- CNRACL.(2018). *Risques psychosociaux (RPS) – Notion et régime juridique général.*

CNRACL.(2018). *Risques psychosociaux (RPS) – Régime applicable à la fonction publique.*

**Bibliographie réglementaire :**

Commission centrale hygiène, sécurité et conditions de travail du Conseil Supérieur de la fonction publique de l'État. *Recommandations relatives à la réalisation dans tous les services d'un DUERP de qualité et opérationnel.*

Note de service SG/SRH/SDDRPS/N2013-1156 du 3 septembre 2013 sur la prévention de la pénibilité au travail au ministère en charge de l'agriculture

Note de service SG/SRH/SDDRPS/2016-336 du 20 avril 2016 sur la prévention, le signalement et l'accompagnement des agressions subies par les agents du ministère

Note de service SG/SRH/SDDRPS/N2008-1007 DGAL/MASCS/SDSSA/N2008-8007 du 8 janvier 2008 : livret d'accueil relatif à l'hygiène, la sécurité, la prévention et les conditions de travail à destination des agents des services vétérinaires chargés d'inspection en abattoirs.

Note de service SG/SRH/SDDRPS/2018-453 du 14/06/2018 relative au déploiement des formations « prévention des troubles musculo-squelettiques » (TMS) en abattoirs d'animaux de boucherie sous la modalité d'une formation en ligne à l'attention des personnels exerçant leur activité en abattoir.

Note de service SG/SRH/SDDRPS/2014-629 du 29/07/2018 relative à la déclinaison par chaque service du ministère de l'accord cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux

Note de service SG/SRH/SDDRPS/N2008-1007 et DGAL/MASCS/SDSSA/N2008-8007 du 8/01/2008 sur le livret d'accueil relatif à l'hygiène, la sécurité, la prévention et les conditions de travail à destination des agents des services vétérinaires chargés d'inspection en abattoirs

Note de service DGAL/SDSSA/N2013-8057 relative à la modulation de la redevance sanitaire d'abattage. Modalités de catégorisation des chaînes et établissements d'abattage et des ateliers agréés de traitement du gibier sauvage. Modalités d'évaluation du protocole cadre.

## Sommaire des annexes

---

### Liste des annexes :

ANNEXE 1 : Guide d'entretiens (agents du siège administratif) .....	vii
ANNEXE 2 : Guide d'entretiens (services vétérinaires en abattoir) .....	xii
ANNEXE 3 : Identification des risques .....	xvii
ANNEXE 4 : Tableau récapitulant les principaux risques biologiques en abattoir .....	xx

# **ANNEXE 1 : Guide d'entretiens (agents du siège administratif)**

---

## **Guide d'entretiens Mise à jour du DUERP – 2019-**

L'objectif de ces entretiens est de mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce dernier décrit l'ensemble des risques identifiés au sein de la structure. Il doit être mis à jour régulièrement et lors de la survenue d'accidents.

L'intérêt est d'évaluer les risques afin de mettre en place des mesures de prévention destinées à réduire la survenue des maladies et des accidents professionnels. Nous avons élaboré ce guide d'entretien afin de connaître la perception que chacun a des risques liés à son activité.

### 1ère partie : Contexte personnel et professionnel

**Nom :**

**Prénom :**

**Fonction :**

**Service :**

- Jeunesse, Sports, et Vie Associative
- Abattoirs
- Santé et Protection Animales, Abattoir et Environnement
- Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, CCRF
- Service des Politiques Sociales
- Secrétariat Général

**Sexe :**

- F
- H

**Tranche d'âge :**

- 18 à 25 ans
- 26 à 35 ans
- 36 à 45 ans
- 46 à 55 ans
- 56 ans et plus

**Obtention du permis de conduire :**

- Depuis moins de 2 ans
- Entre 2 et 5 ans
- Entre 6 et 12 ans
- Plus de 12 ans

**Ancienneté dans la structure :**

- < 1 an
- Entre 1 et 3 ans
- Entre 3 et 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- > 10 ans

**Horaires de travail :**

- Journée
- Horaires décalés
- Horaires de nuit
- Autres

2ème partie : Mise à jour des données existantes

**Quelles sont les principales contraintes auxquelles sont soumis les agents ?**

- la luminosité
- le bruit
- la température (notamment concernant l'abattage de porcs où la vapeur d'eau dégagée peut-être source de brûlures)
- l'encombrement du lieu de travail
- la position des agents lors de leur travail

**Quelles sont les tâches requérant une attention soutenue ?**

**Combien d'accidents de service ont eu lieu au cours de l'année 2018 ?** *Distinguer les accidents ayant eu lieu sur le lieu de travail, sur le trajet (privé-travail) ou au cours d'une mission.*

Les éléments caractéristiques des accidents de travail sont :

- élément de soudaineté
- Lien de subordination entre employé et employeur
- préjudice physique
- situation ayant un rapport avec l'activité professionnelle
- Temps de travail
- lieu de travail
- Origine et dates

**Avez-vous déjà eu un accident de travail (y compris les accidents de trajet), si oui précisez leur nombre ainsi que leur nature**

- Accident sans ou avec arrêt de travail inférieur à 3 jours
- Accident avec arrêt de travail supérieur à 3 jours
- Accident ayant entraîné une invalidité (légère, grave)

**Lors de ces accidents, des analyses ont-elles été menées? Si oui, qu'ont-elles mis en évidence ? Combien de personnes ont-été exposées ?**

**A combien de journées d'arrêts de travail, ces accidents correspondent-ils ?**

**Quel a été le taux d'absentéisme pour raisons de santé au cours de l'année 2018 ?**

**Quel a été le taux de rotation des agents ?**

**Y-a-t-il eu des agressions, des actes de violences envers du personnel ?**

**Combien de visites médicales (médecin de prévention) sur demande ont été effectuées ?**

**Les Équipements de Protection Individuels sont-ils utilisés à chaque occasion ? Si non, pour quelles raisons ?**

**Du matériel/équipement a-t-il été acheté :**

Achats équipement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Achat fauteuils, bureaux	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Achat de gilets pour le froid, vestes d'extérieur pour le froid/pluie	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Achat de radiateurs électriques	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Autres :		Quantité : Date :

**Les risques mentionnés au sein du DUERP existent-ils toujours ? (avoir le DUERP lors des entretiens avec les agents)**

**L'évaluation de leur gravité et de leur fréquence doit-elle être modifiée ?**

**Des mesures de prévention ont-elles été mises en place ? Sont-elles efficaces ? (par exemple rotations de poste en cas de douleurs particulières liés à un poste)**

*Partie sur les RPS et l'organisation du travail*

**Y-a-t-il quelque chose qui vous irrite ou vous agace dans votre travail ?**

Pourquoi ?

Fréquence ?

Dans cette situation qu'est-ce qui vous a aidé à y faire face ?

**Que s'est-il passé lors de la dernière situation de stress, conflits ?**

Pouvez-vous décrire les personnes présentes, les causes de cette situation et les solutions trouvées ?

**L'organisation du travail a-t-elle généré des situations de fatigue, de stress et de débordement ? Comment le travail est organisé et réparti entre les agents ?**

**Comment est géré le planning ? Quelle personne en a la responsabilité ?**

3ème partie : Présence et identification de nouveaux risques :

**Quels sont, selon vous, les nouveaux risques auxquels sont soumis les agents ? (ex : conception des lieux ayant des répercussions sur la santé,...)**

**Quels sont les facteurs qui influent sur ces risques ?**

**Quelles sont les zones où la probabilité de survenue d'un accident est forte ? (Dans cette zone, des animaux, des piétons et des véhicules circulent)**

**Combien d'agents ont pu suivre des formations au cours de l'année 2018 ?**

Formations routières	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nb de personnes : Date :
Formations procédures sanitaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nb de personnes : Date :
Formations sur la maltraitance animale	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nb de personnes : Date :
Formations PCS1	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nb de personnes : Date :
Autres (gestes professionnels)		Nb de personnes : Date :

**Seriez-vous intéressé-e par des formations concernant des risques professionnels ?**

**Quel est le nombre de sauveteurs-secouristes au sein de la DDCSPP ?**

Partie sur la communication autour du DUERP

**Connaissez-vous ce document unique d'évaluation des risques professionnels ?**

- Oui
- Non

**A quelle fréquence, l'utilisez-vous ?**

- Jamais
- Occasionnellement (< 3 fois par an)
- Régulièrement (entre 3/8 fois par an)
- Souvent (> 8 fois par an)

**Savez-vous où vous pouvez consulter le DUERP ?**

**Connaissez-vous le registre sécurité**

**Discutez-vous des risques occasionnels lors de votre travail ? Partagez-vous des informations quant aux risques existants ?**

**Pensez-vous que les informations dont vous détenez concernant les risques sont suffisantes ? Souhaitez-vous plus d'informations ?** (réflexion sur la communication de ces risques et l'appropriation par les agents)

**Avez-vous des suggestions à apporter pour favoriser la communication et le déploiement de ce document à l'ensemble des agents ?** (réflexion sur le format)

## **ANNEXE 2 : Guide d'entretiens (services vétérinaires en abattoir)**

---

### **Guide d'entretiens Mise à jour du DUERP – 2019-**

L'objectif de ces entretiens est de mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce dernier décrit l'ensemble des risques identifiés au sein de la structure. Il doit être mis à jour régulièrement et lors de la survenue d'accidents.

L'intérêt est d'évaluer les risques afin de mettre en place des mesures de prévention destinées à réduire la survenue des maladies et des accidents professionnels. Nous avons élaboré ce guide d'entretien afin de connaître la perception que chacun a des risques liés à son activité.

#### 1ère partie : Contexte personnel et professionnel

**Nom :**

**Prénom :**

**Fonction :**

**Service :**

- Jeunesse, Sports, et Vie Associative
- Abattoirs
- Santé et Protection Animales, Abattoir et Environnement
- Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, CCRF
- Service des Politiques Sociales
- Secrétariat Général

**Sexe :**

- F
- H

**Tranche d'âge :**

- 18 à 25 ans
- 26 à 35 ans
- 36 à 45 ans
- 46 à 55 ans
- 56 ans et plus

**Obtention du permis de conduire :**

- Depuis moins de 2 ans
- Entre 2 et 5 ans
- Entre 6 et 12 ans
- Plus de 12 ans

**Ancienneté dans la structure :**

- < 1 an
- Entre 1 et 3 ans
- Entre 3 et 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- > 10 ans

**Horaires de travail :**

- Journée
- Horaires de nuit
- Horaires décalés
- Autres

**Avez-vous déjà eu un accident de travail (y compris les accidents de trajet), si oui précisez leur nombre ainsi que leur nature**

- Accident sans ou avec arrêt de travail inférieur à 3 jours
- Accident avec arrêt de travail supérieur à 3 jours
- Accident ayant entraîné une invalidité (légère, grave)

2ème partie : Mise à jour des données existantes

**Quelles sont les principales contraintes auxquelles sont soumis les agents ?**

- la luminosité
- le bruit
- la température (notamment concernant l'abattage de porcs où la vapeur d'eau dégagée peut-être source de brûlures)
- l'encombrement du lieu de travail
- la position des agents lors de leur travail

**Quelles sont les tâches requérant une attention soutenue ?**

**Combien d'accidents de service ont eu lieu au cours de l'année 2018 ? Distinguer les accidents ayant eu lieu sur le lieu de travail, sur le trajet (privé-travail) ou au cours d'une mission.**

Les éléments caractéristiques des accidents de travail sont :

- élément de soudaineté
- Lien de subordination entre employé et employeur
- préjudice physique
- situation ayant un rapport avec l'activité professionnelle
- Temps de travail
- lieu de travail
- Origine et dates

**Ces accidents ont-ils entraînés des jours d'arrêt de travail ?**

- Accident sans ou avec arrêt de travail inférieur à 3 jours

- Accident avec arrêt de travail supérieur à 3 jours
- Accident ayant entraîné une invalidité (légère, grave)

**Lors de ces accidents, des analyses ont-elles été menées? Si oui, qu'ont-elles mis en évidence ? Combien de personnes ont-été exposées ?**

**A combien de journées d'arrêts de travail, ces accidents correspondent-ils ?**

**Avez-vous au sein du service, des maladies professionnelles déclarées ?**

**Quel a été le taux d'absentéisme pour raisons de santé au cours de l'année 2018 ?**

**Quel a été le taux de rotation des agents ?**

**Y-a-t-il eu des agressions, des actes de violences envers du personnel ?**

**Combien de visites médicales (médecin de prévention) sur demande ont été effectuées ?**

**Les Équipements de Protection Individuels sont-ils utilisés à chaque occasion ? Si non, pour quelles raisons ?**

**Du matériel/équipement a-t-il été acheté :**

Achats équipement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Achat fauteuils, bureaux	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Achat de bottes en abattoir, de blouses, de pantalons, de tabliers, équipement pour les prélèvements à risque	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Renouvellement des casques en abattoir	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Achat de paires de protection auditive, bouchons d'oreille	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Achat de chaussettes, chaussons thermiques ou cache-cou polaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Achat de radiateurs électriques	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Quantité : Date :
Autres :		Quantité : Date :

**Les risques mentionnés au sein du DUERP existent-ils toujours ?** (avoir le DUERP lors des entretiens avec les agents)

**L'évaluation de leur gravité et de leur fréquence doit-elle être modifiée ?**

**Des mesures de prévention ont-elles été mises en place ? Sont-elles efficaces ?** (par exemple rotations de poste en cas de douleurs particulières liés à un poste)

*Partie sur les RPS et organisation du travail*

**Y-a-t-il quelque chose qui vous irrite ou vous agace dans votre travail ?**

Pourquoi ?

Fréquence ?

Dans cette situation qu'est-ce qui vous a aidé à y faire face ?

**Que s'est-il passé lors de la dernière situation de stress, conflits ?**

Pouvez-vous décrire les personnes présentes, les causes de cette situation et les solutions trouvées ?

**L'organisation du travail a-t-elle généré des situations de fatigue, de stress et de débordement ? Comment le travail est organisé et réparti entre les agents ?**

**Comment est géré le planning ? Quelle personne en a la responsabilité ?**

3ème partie : Présence et identification de nouveaux risques :

Il est possible de réfléchir par zone : bouverie/bergerie/porcherie, abattage (conception du piège, pistolet à tige perforante, rangement, formation, revêtement du sol), habillage, éviscération, finition. Il faudrait décrire précisément le matériel utilisé au sein de chaque poste (état : ancienneté, fréquence d'utilisation,...)

**Quels sont, selon vous, les nouveaux risques auxquels sont soumis les agents ?** (ex : conception des lieux ayant des répercussions sur la santé,...)

**Quels sont les facteurs qui influent sur ces risques ?**

**Quelles sont les zones où la probabilité de survenue d'un accident est forte ?** (Dans cette zone, des animaux, des piétons et des véhicules circulent)

**Combien d'agents ont pu suivre des formations au cours de l'année 2018 ?**

Formations routières	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nb de personnes : Date :
----------------------	--	-----------------------------

Formations procédures sanitaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nb de personnes : Date :
Formations sur le Bien être animal	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nb de personnes : Date :
Formations PCS1	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nb de personnes : Date :
Autres (sur les gestes professionnels, ...)		Nb de personnes : Date :

**Seriez-vous intéressé-e par des formations concernant des risques professionnels (sur la surdité, sur les rythmes biologiques) ?**

**Quel est le nombre de sauveteurs-secouristes au sein de la DDCSPP ?**

Partie sur la communication autour du DUERP

**Connaissez-vous ce document unique d'évaluation des risques professionnels ?**

- Oui
- Non

**A quelle fréquence, l'utilisez-vous ?**

- Jamais
- Occasionnellement (< 3 fois par an)
- Régulièrement (entre 3/8 fois par an)
- Souvent (> 8 fois par an)

**Discutez-vous des risques occasionnels lors de votre travail ? Partagez-vous des informations quant aux risques existants ?**

**Pensez-vous que les informations dont vous détenez concernant les risques sont suffisantes ? Souhaitez-vous plus d'informations ?** (réflexion sur la communication de ces risques et l'appropriation par les agents)

**Avez-vous des suggestions à apporter pour favoriser la communication et le déploiement de ce document à l'ensemble des agents ?** (réflexion sur le format)

## ANNEXE 3 : Identification des risques

---

Risques individuels	<p><b>1-Risques liés aux activités physiques (RACP)</b> <i>trébuchement , heurt ou autre perturbation du mouvement : 1/3 des accidents du travail. Il faut alors rechercher les situations dangereuses dans l'entreprise : dimensions et caractéristiques des locaux, difficulté d'accès au matériel, entretien des espaces, formations des nouveaux salariés. Mise à jour des fiches de poste et adéquation avec les risques encourus ?</i> <i>Intérêts des EPI → forte communication dessus et vérification de leur usage</i> <i>Description des tâches/fréquence des opérations/posture adoptée par l'agent</i></p> <p><b>15-Risques liés au manque d'hygiène (RMH)</b> <i>Utilisateurs d'équipements sanitaires et d'hygiène corporelle</i> <i>Conditions de manque d'hygiène préjudicable aux opérateurs</i> <i>Situations où l'hygiène corporelle des opérateurs est requise</i></p> <p><b>17-Risques Organisationnels (RO)</b> <i>Modalités réelles d'organisation du travail</i> <i>Opérateurs concernés</i> <i>Difficulté de recrutement et taux d'absentéisme peuvent induire une désorganisation du travail, créer des situations de fatigue, de stress et de débordement.</i> <i>Positionnement des salariés au sein de postes dont ils n'ont pas encore acquis la compétence.</i> <i>Turn-over des salariés → sentiment d'impuissance vis à vis de ceux qui partent et d'usure vis à vis de ceux qui restent.</i> <i>Attention à la détérioration des rapports → privilégier le dialogue et anticiper la survenue de tensions</i></p> <p><b>18-Risques Psycho-sociaux (RPS)</b> <i>situations à risque de stress, de violences internes (dont le harcèlement moral et sexuel) et externes (agressions, conflits)</i></p> <p><b>20-Risques liés au tabac et à l'alcool (RTA)</b> <i>Tâches requérant une attention soutenue</i> <i>Caractéristique des horaires de travail</i> <i>Opérateurs consommateurs de tabac ou autre substance</i></p>
---------------------	--

Risques liés aux conditions de travail	<p><b>03-Risques liés aux Ambiances Physiques (RAMP)</b>  <i>nuisances liées au bruit (machines, compresseurs, outils,...), ambiances thermiques (plaintes pour inconfort, risque de malaise, de dermatoses, et des atteintes pouvant être graves)</i>  <i>La luminosité peut être insuffisante et entraîner une fatigue accrue de l'opérateur.</i>  <i>Le bruit est également une forte contrainte (bruits métalliques, jets d'air des systèmes à air comprimé) pouvant entraîner des surdités professionnelles.</i></p> <p><b>06-Risques de chute de Plain-pied (RCHUP)</b>  <i>Identification des zones de passage utilisées</i>  <i>Etat des sols</i>  <i>Fréquentation des zones</i></p> <p><b>07-Risques de chute de Hauteur (RCHUH)</b>  <i>Identification des activités en hauteur</i>  <i>Dispositifs techniques employés</i></p> <p><b>08-Risques liés aux circulations internes (RCI)</b> <i>(surtout quand il y a une zone de circulation commune aux piétons et aux véhicules).</i></p> <p><b>11-Risques liés aux effondrements et chutes d'Objets (RECO)</b> <i>(chute d'objets provenant de stockage d'un étage supérieur ou de l'effondrement des matériaux)</i>  <i>Caractéristiques des objets matériels rangés</i>  <i>Lieux de stockage</i></p> <p>14-Risques liés à l'intervention d'Entreprises Extérieures (RIEX)</p>
Risques liés aux outils et dispositifs	<p><b>09-Risques Routiers et Conduite d'Engins (RRCE)</b>  <i>contrôle régulier des véhicules pour éviter toute défaillance</i>  <i>Modes de déplacement des employés</i>  <i>Raison d'utilisation des véhicules</i>  <i>Fréquence d'usage des véhicules</i></p> <p><b>12-Risques liés aux Ecrans et Equipements de Travail (REET)</b></p> <p><b>16-Risques liés à la Manutention Mécanique (RMM)</b>  <i>(outils tranchants, coupures,...) → rechercher les situations dangereuses par machine, appareil, outil, engin, matériel, installation</i></p>

Risques majeurs	<p>02-Risques liés à l'Amiante et autres Fibres (RAF)</p> <p><b>04-Risques biologiques (RB)</b> (<i>infections, allergies, intoxications</i>)  <i>Identification des procédures des agents pathogènes (connaissance des ces agents, transmission d'informations quant à d'éventuels symptômes?)</i>  <i>Équipements utilisés</i>  <i>Personnes habilitées et dans quelles conditions</i></p> <p><b>05-Risques chimiques (RC)</b></p> <p><b>10-Risques liés à l'électricité (RE)</b> : <i>accidents (brûlure, électrisation, électrocution)</i>  <i>Voir avec les agents qui assurent la maintenance des appareils électriques</i>  <i>Voir avec les agents qui travaillent sur des dispositifs électriques</i>  <i>Fréquence d'usage des installations électriques</i></p> <p><b>13-Risques d'incendies, d'Explosions (RIE)</b> : <i>risques d'accident (brûlures, blessures, intoxication...) consécutifs à un incendie ou une explosion</i>  <i>Consignes à suivre en cas d'incendies (sont-elles visibles?)</i>  <i>Conditions d'entreposage de produits inflammables, si présence au sein de l'abattoir</i>  <i>Manipulation de matières explosives ?</i>  <i>Fréquence des essais/exercices alarme incendie</i></p> <p>19-Risques liés aux Rayonnements (RR)</p>
Risques particuliers	<p><b>21-Risques liés aux Animaux (RA)</b>  <i>Risque d'être exposé aux mouvements des animaux</i>  <i>Identification des animaux entrant en contact avec les opérateurs</i>  <i>Conditions de contact avec les animaux</i>  <i>Fréquence d'exposition des opérateurs aux animaux</i></p> <p>22-Risques liés aux Armes et Munitions (RAM)  23-Risques liés à la Mise à l'Eau de l'Annexe (RMEA)  24-Risques liés à la Plongée (RPL)  25-Risques liés aux Projections (RPR)  26-Risques liés aux Vibrations (RV)</p>

## ANNEXE 4 : Tableau récapitulatif des principaux risques biologiques en abattoir

	Agent pathogène	Infection et transmission	Symptomatologie	Traitement et conduite à tenir	Prévention
<b>BRUCELLOSE</b>	Bactéries du genre <i>Brucella</i>	Contact avec des animaux infectés, manipulation de carcasses et abats infectés, inhalation de poussières ou ingestion accidentelle de <i>brucella</i> en portant à la bouche un objet souillé	Les formes les plus fréquentes sont des formes mineures ressemblant à une grippe. Trois formes possibles : - <b>Forme aiguë septicémique</b> (fièvre de Malte): fièvre ondulante surtout nocturne, avec sueurs et douleurs, pendant environ 15 jours. - <b>Forme subaiguë ou localisée</b> : affectant n'importe quel organe (testicules, cœur, poumons, articulations...) - <b>Forme chronique</b> : sans fièvre, caractérisée par une grande fatigue, avec douleurs ostéo-articulaires.	Les antibiotiques sont utilisés pour traiter la brucellose	Se laver les mains (eau potable et savon) systématiquement : - après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales. - avant les repas, les pauses, en fin de journée de travail. - Ne pas boire, manger, fumer... sur les lieux de travail. - Si plaie : laver, savonner, puis rincer. Désinfecter, et recouvrir d'un pansement imperméable. - Si projection dans les yeux : rincer immédiatement à l'eau potable.
<b>IEVRE APHTEUSE</b>	Maladie virale non dangereuse pour l'homme mais hautement contagieuse, qui affecte principalement les animaux ongulés	La contamination humaine est rare mais possible. Elle peut se réaliser à travers des plaies de la peau chez des personnes en contact direct avec des animaux infectés	Les très rares cas humains se sont traduits par l'apparition de signes bénins : aphtes buccaux et vésicules entre les doigts accompagnés d'une petite fièvre.	Il n'existe aucun traitement contre cette maladie.	Dans une zone contaminée, être très prudent en manipulant les animaux. Porter des gants et désinfecter aussitôt les plaies.

<b>LEPTOSPIROSE</b>	La leptospirose est une zoonose largement répandue dans le monde, due à la bactérie <i>Leptospira interrogans</i>	La transmission a lieu par contact de la peau lésée ou d'une muqueuse avec de l'urine d'animaux porteurs de l'infection (en général des rongeurs)	la maladie débute par une fièvre élevée avec frissons, maux de tête, douleurs musculaires et douleurs articulaires diffuses. Elle peut évoluer vers une atteinte rénale, hépatique, méningée ou pulmonaire. Dans 20%, elle se complique d'un syndrome hémorragique	Le traitement des formes graves nécessite une hospitalisation. Il repose sur la réanimation médicale et l'administration d'antibiotiques (amoxicilline, céphalosporine et cyclines)	Lavage systématique des mains (le port des gants est recommandé)
<b>ROUGET</b>	Maladie infectieuse provoquée par une bactérie: <i>Erysipelothrix rhusiopathiae</i>	Transmission par voie cutanée, par inoculation accidentelle (piqûre...) ou par souillure d'une plaie préexistante.	Apparition d'une macule (tâche rouge surélevée) qui démange. Cette macule s'élargit, elle est violacée et douloureuse. Il n'y a pas ou peu de fièvre mais fréquemment une adénopathie satellite	Traitement par antibiotique, selon la prescription du médecin : pénicilline, macrolide ou streptomycine pendant 8 à 15 jours	Se laver les mains (eau potable et savon) systématiquement : - après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales. - avant les repas, les pauses, en fin de journée de travail. - Ne pas boire, manger, fumer... sur les lieux de travail. -Si plaie : laver, savonner, puis rincer. Désinfecter, et recouvrir d'un pansement imperméable
<b>SALMONELLOSE</b>	Les salmonelloses sont des maladies provoquées par des entérobactéries du genre <i>Salmonella</i>	Salmonella se transmet à l'Homme uniquement par voie digestive. A l'abattoir, l'agent se contamine en portant à la bouche des mains ou des objets souillés par des déjections ou en manipulant l'appareil digestif.	Les salmonelloses se manifestent par une fièvre, une diarrhée, des vomissements et douleurs abdominales	En cas de symptômes (fièvre, diarrhée, vomissements), consulter un médecin et lui préciser votre profession. Signaler la survenue des mêmes symptômes	Mesures d'hygiène rigoureuses après contact avec des animaux atteints : changer de vêtements, lavage soigneux des mains et des avant bras.

				chez les membres de votre famille.	
<b>STAPHYLOCOQUE</b>	<i>Staphylococcus aureus</i>	Contamination par les blessures de la peau en travaillant avec des animaux ou des tissus animaux contaminés	Infection de la peau ( guérison généralement spontanée sans complication)		Lavage des mains et nettoyage désinfection des plaies
<b>STREPTOCOQUE</b>	<i>Streptococcus suis</i>	Transmission par voie cutanée : - piqûre d'os - coupure avec un couteau contaminé - souillure de lésions cutanées	Incubation de quelques jours (méningite avec séquelles fréquentes de surdit�) Complications possibles d'arthrite de septic�mie et d'endocardite		Se laver les mains (eau potable et savon) syst�miquement : -Apr�s contact avec les animaux, les d�chets ou les d�jections animales. -Avant les repas, les pauses, en fin de journ�e de travail. -Ne pas boire, manger, fumer... sur les lieux de travail. -Si plaie : laver, savonner, puis rincer. D�sinfecter, et recouvrir d'un pansement imperm�eable. Port de gant de protection contre piq�res et coupures V�tements de travail, gants, bottes : nettoyer et changer r�guli�rement

<b>TEIGNE</b>	Champignon dermatophyte : <i>Microsporum</i> ou <i>Trichophyton</i> ( et leurs spores)	Contact direct avec un animal infecté Objet porteur de spores Sol contaminé (exceptionnel)	Incubation courte, environ une semaine Lésions au niveau des zones de contact avec les animaux ( cou, visage) Peau : rougeur en anneau avec démangeaisons Cuir chevelu et barbe : lésions en relief très inflammatoire avec présence de pus	Traitement prolongé local et parfois oral	Lavage des mains et nettoyage-désinfection des plaies Nettoyage des vêtements et bottes Changement régulier des gants
<b>TETANOS</b>	Il s'agit d'une toxiinfection due au bacille de Nicolaier, <i>Clostridium tetani</i>	Le germe du tétanos pénètre dans le corps à l'occasion de lésions de la peau, le plus souvent pas des petites plaies ou des coupures légères.	Contracture de la mâchoire avec une impossibilité de manger et de parler. Par la suite, les contractures s'étendent à la face, au cou, au tronc, aux membres supérieurs, puis aux membres inférieurs, accompagnées de crises de spasmes violentes.	Tout malade suspect de tétanos doit être hospitalisé en urgence	La prévention du tétanos passe par un rappel de vaccin antitétanique tous les 10 ans.
<b>TUBERCULOSE</b>	<i>Mycobacteriums</i> (tuberculosis-bacille de Koch-, bovis ou avium)	-Par inhalation -Par blessure ou piqûre : en manipulant des objets contaminés ou des lésions tuberculeuses d'animaux à l'abattoir	Fièvre persistante Toux accompagnée de crachats de sang Perte de poids Sueurs nocturnes	Association d'antibiotique	Vaccination BCG
<b>FIÈVRE Q</b>	<i>Coxiella burnetii</i>	Principalement par inhalation de particules contaminées Contamination par les produits de parturition et les sécrétions vaginales lors des mises bas ou des avortements d'un animal	60 % des cas sont asymptomatiques. 40 % des cas présentent les symptômes suivants : - syndrome pseudo-grippal : fièvre prolongée, céphalées, myalgies et toux	Association antibiotique et antipaludique	Mesures d'hygiène rigoureuses, port des équipements de protection (masques, gants, ect.), lavage des mains après contact

		<p>infecté. L'environnement peut être une source potentielle à partir d'aérosols contaminés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- hépatite granulomateuse</li> <li>- pneumopathie</li> <li>- éruptions purpuriques ou maculopapuleuses</li> </ul> <p>Plus rarement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- atteinte neurologique (méningite, encéphalite, neuropathie périphérique, ect.)</li> <li>- atteinte cardiaque (péricardite, myocardite)</li> </ul> <p>Des complications peuvent survenir chez les femmes enceintes (avortements, hypotrophie, mort foetale in utero)</p>		
--	--	--	--	--	--